

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le vingt-deux juin,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibérations affichées en mairie le 28 juin 2023
Procès-verbal approuvé lors de la séance du 5 octobre 2023 ...
Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2023...*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Pascal NYS

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 6 avril 2023

Monsieur Francis VERCAMER, Maire :

1. Budget ville – approbation du CA – exercice budgétaire 2022
2. Budget ville – approbation du compte de gestion – exercice budgétaire 2022
40. Exercice budgétaire 2023 – Reprise de provisions
3. Budget ville – budget supplémentaire – exercice budgétaire 2023
4. Budget annexe Zéphyr – approbation du CA – exercice budgétaire 2022
5. Budget annexe Zéphyr – approbation compte de gestion – exercice budgétaire 2022
6. Budget annexe Zéphyr – budget supplémentaire – exercice budgétaire 2023
7. Avantages en nature octroyés aux associations
8. Pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des écoles – Plan de financement actualisé
9. Remplacement des éclairages zénithaux de cinq équipements sportifs de la ville par des dispositifs d'éclairage LED

Monsieur Pascal NYS, Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique, aux affaires juridiques :

10. Remboursement de sinistre M. Olivier KEHL
11. Désignation d'un référent déontologie des élus locaux
12. Marchés hebdomadaires des commerçants non sédentaires – Attribution de la Délégation de service public
13. Réadhésion UGAP Elec2025
14. Création d'un groupement de commandes Villes CCAS – Hem, Lannoy, Toufflers, Forest sur Marque

Monsieur Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à la vie associative et aux animations :

15. Critères de recevabilité des demandes de subventions
16. Règlements intérieurs des écoles de disciplines sportives et culturelles
17. Règlements intérieurs des salles sportives et culturelles
18. Salles municipales – Tarifs de location et contrats
19. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Théâtre de l'Aventure
20. Modification des conventions de mise à disposition de locaux auprès des associations
42. Jumelage – déplacement au Portugal

Monsieur Étienne DELEPAUT, Conseiller municipal délégué aux Sports et aux équipements sportifs :

21. Convention de mise à disposition des installations sportives pour les collèges Devos et Saint Paul
22. Oxyg'hém 2023 – Attribution d'une subvention à l'association Vaincre la mucoviscidose
23. Modification des conventions de mise à disposition de locaux auprès des associations

Madame Fatima KARRAD, Conseillère municipale déléguée à la Politique de la Ville :

24. Rapport sur les actions de développement social urbain DSU 2022

Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint à la solidarité entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville

26. Association « Boutique de Gestion Espace » - Programmation contrat de ville 2023 Changement d'action
27. Convention territoriale globale de service aux familles – Reversement exceptionnel aux villes de Lys-lez-Lannoy et Roubaix
28. Modification des conventions de mise à disposition de locaux auprès des associations
29. ANRU – Prise de possession anticipée de la parcelle AZ 823 rue Jules Watteeuw

Madame Thérèse NOCLAIN, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance

27. Actualisation des règlements de fonctionnement des structures Petite Enfance

Madame Fabienne LEPERS, Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse :

31. Convention de mise à disposition du restaurant scolaire Antoine de Saint-Exupéry
32. Participation communale des écoles extérieures 2023/2024
33. Modification des conventions de mise à disposition de locaux auprès des associations

Madame Anne DASSONVILLE, Adjointe à la gestion de proximité et à la qualité de ville

34. Modification des conventions de mise à disposition de locaux auprès des associations

Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique :

36. Taxe locale sur la publicité extérieure – Actualisation 2024
37. Bilan foncier des acquisitions et des cessions réalisées par la commune en 2022
38. Installation de deux antennes radioélectriques dans le stade Dubus
39. Mise en technique discrète des réseaux – rue Braquaval

Monsieur Saïd LAOUADI, Adjoint à la vie économique, au commerce, à l'emploi et à l'insertion :

39. Location du lot 4 du parc de la Blanchisserie – Remise gracieuse

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 avril 2023 | 7 |
| 7. Avantages en nature octroyés aux associations | 7 |
| 8. Pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des écoles – Plan de financement actualisé | 7 |
| 9. Remplacement des éclairages zénithaux de cinq équipements sportifs de la ville par des dispositifs d'éclairage LED | 7 |
| 10. Remboursement de sinistre M. Olivier KEHL | 7 |
| 11. Désignation d'un référent déontologie des élus locaux | 7 |
| 12. Marchés hebdomadaires des commerçants non sédentaires – Attribution de la Délégation de service public | 7 |
| 13. Ré-adhésion UGAP Elec2025 | 6 |
| 14. Création d'un groupement de commandes Villes CCAS – Hem, Lannoy, Toufflers, Forest sur Marque | 8 |
| 16 – Règlements intérieurs des écoles de disciplines sportives et culturelles | 8 |
| 17. Règlements intérieurs des salles sportives et culturelles | 8 |
| 18. – Salles municipales – Tarifs de location et contrats | 8 |
| 19. – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Théâtre de l'Aventure | 8 |
| 20. – Modification des conventions de mise à disposition de locaux auprès des associations | 8 |
| 42. – Jumelage – déplacement au Portugal | 8 |
| 21. – Convention de mise à disposition des installations sportives pour les collèges Devos et Saint Paul | 8 |
| 22. – Oxyg'hém 2023 – Attribution d'une subvention à l'association Vaincre la mucoviscidose..... | 8 |
| 23. – Modification des conventions de mise à disposition de locaux auprès des associations | 8 |
| 26. – Association « Boutique de Gestion Espace » - Programmation contrat de ville 2023 Changement d'action. | 8 |
| 27. – Convention territoriale globale de service aux familles – Reversement exceptionnel aux villes de Lys-lez-Lannoy et Roubaix | 8 |
| 28. – Modification des conventions de mise à disposition de locaux auprès des associations | 8 |
| 29. – ANRU – Prise de possession anticipée de la parcelle AZ 823 rue Jules Watteuw | 8 |
| 25. – Actualisation des règlements de fonctionnement des structures Petite Enfance..... | 8 |
| 31. – Convention de mise à disposition du restaurant scolaire Antoine de Saint-Exupéry | 8 |
| 32. – Participation communale des écoles extérieures 2023/2024..... | 8 |
| 33. – Modification des conventions de mise à disposition de locaux auprès des associations | 8 |
| 34. – Modification des conventions de mise à disposition de locaux auprès des associations | 9 |
| 36. – Taxe locale sur la publicité extérieure – Actualisation 2024..... | 9 |
| 37. – Bilan foncier des acquisitions et des cessions réalisées par la commune en 2022..... | 9 |
| 41. – Mise en technique discrète des réseaux – rue Braquaval | 9 |
| 39. – Location du lot 4 du parc de la Blanchisserie – Remise gracieuse | 9 |
| 1. Budget Ville – approbation du CA – exercice budgétaire 2022 | 10 |
| 2. Budget Ville – approbation du compte de gestion – exercice budgétaire 2022 | 10 |
| 40. Exercice budgétaire 2023 – Reprise de provisions | 10 |
| 3. Budget Ville – budget supplémentaire – exercice budgétaire 2023 | 10 |
| 4. Budget annexe Zéphyr – approbation du CA, exercice budgétaire 2022 | 10 |
| 5. Budget annexe Zéphyr – approbation compte de gestion – exercice budgétaire 2022..... | 10 |
| 6. Budget annexe Zéphyr – budget supplémentaire – exercice budgétaire 2023..... | 10 |
| 30. Projet jeunesse et prévention 2022/2026 – Délibération-cadre | 19 |
| 15. Critères de recevabilité des demandes de subventions | 287 |
| 24. Rapport sur les actions de développement social urbain DSU 2022 | 387 |
| 38. Installation de deux antennes radioélectriques dans le stade Dubus | 465 |

La séance est ouverte.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bien, la séance est ouverte et je demande à Clémentine Nouqueret de bien vouloir faire l'appel.

Mme Clémentine NOUQUERET procède à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : Très bien, merci. Quelques annonces, comme d'habitude en début de Conseil. D'abord pour vous dire l'arrivée de Trécy LECLERCQ, gestionnaire de la commande publique aux Marchés publics le 1^{er} juin dernier et Linda KRZEWSKI, agent d'accueil au CCAS, le 13 juin dernier. Et enfin, nous avons Guillaume JURADO, qui est coordinateur de l'animation sociale auprès des seniors, qui arrive le 4 juillet prochain aux Affaires sociales, enfin au pôle de solidarité et cohésion sociale.

Nous avons eu malheureusement deux départs. D'abord Céline Cazin, agent du développement social, qui est partie le 31 mai pour faire un tour d'Europe pour un an. Voilà, Céline, beaucoup l'ont connue parce que c'est elle qui gérait le, le banquet des aînés. Donc vous l'avez vue à ces moments-là sur le terrain. Amélie Beune, qui est également agent du CCAS et du logement, qui nous a quittés également le 11 juin.

J'ai malheureusement des mauvaises nouvelles puisque Stéphane Jean Bart, le responsable des ressources humaines, a perdu sa maman le 20 mai dernier et bien sûr, nous lui présentons nos plus sincères condoléances, bien évidemment, et nous lui apportons notre soutien.

Et puis nous avons également la perte de Janine Vercors, que beaucoup ont connue parce qu'elle était très impliquée dans les actions bénévoles de la Ville pendant des années. Elle a été à l'UMH, à Bien vivre à Hem, dans les réunions ici, dans les fêtes d'Hem ici où elle tenait des permanences pour le public, pour le banquet des aînés. Enfin, voilà, elle était très présente et elle était très impliquée dans les manifestations de la Ville. Et, malheureusement, elle est décédée le 8 juin dernier. Là également nous présentons toutes nos condoléances à sa famille, et notamment à Loïc, qui est agent de la Ville.

Quelques événements pour que vous puissiez bloquer éventuellement vos dates. D'abord, avant de bloquer les dates, sachez que le 18 mai dernier, pour Oxyg'hém, nous avons eu 1 565 participants au départ des différentes courses, et donc 1 565 euros ont été reversés à l'association. C'est même plus parce qu'en fait il y a eu un don de particulier. Alors, il y a eu combien ?

Un intervenant : 256 euros en plus.

M. Francis VERCAMER, Maire : 256 en plus. Un peu plus de 1 800 euros ont été versés, donc, à l'association Vaincre la mucoviscidose. Merci aux coureurs et à tous ceux qui ont fait des dons pour cette association. Maintenant, j'en arrive au planning. Le 23 juin, vous avez le marché nocturne à la Grand-Place dès 17 heures, avec un certain nombre d'animations et un concours de pétanque organisé par le Pétanque club et l'association J'Hem la vie. Du 31 mai au 13 juillet, il y a l'exposition des écoles de Hem à la Maison du patrimoine. Cette expo, d'ailleurs, reprendra, je pense, à la rentrée. Il me semble avoir entendu parler de cela. Du 10 au 27 juin, l'exposition de l'école municipale d'arts plastiques à la ferme Franchomme. Le 24 juin, Sport en fête au mail Dunant à partir de 14 heures, organisé par Horizon 9 dans le cadre de l'Été à Hem, et le concours de J'Hem pêche à la base de loisirs dès 9 heures.

Le 25 juin, tournoi des familles, badminton à la salle Dubus. Le 27 juin, cérémonie des talents au collège Devos, à la salle des fêtes, à 18 heures. Le 1^{er} juillet, lancement de Festiv'Hem à la Maison du foot, organisé par Cœurs nouveaux, de 14 à 17 heures. Dans le cadre des manifestations de l'Été à Hem, il y a trois dates à noter : le 7, le 8 et le 12 juillet puisque nous avons, le 7 juillet, la soirée de lancement estival organisée par l'AJTF à Dunant à partir de 17 heures ; le 8 juillet, initiation boxe proposée par Action boxe et Horizon 9 à partir de 18 heures au Work Out de Dunant, et le 12 juillet soirée mini-intervalle au mail Dunant, organisée par différents centres sociaux (enfin les deux centres sociaux, je suppose), à partir de 17 heures.

Jeudi 13 juillet, rendez-vous pour la fête nationale à la Grand-Place. Dès 18 heures il y aura les food-trucks, comme chaque année ; à 18 h 45 il y a un concert de Hémix ; à 19 h 15, Si on chantait, hommage à Julien Clerc, proposé par Benoît Juillet ; à 21 heures, Fonki bal, un groupe de musiciens, et à 23 heures, bien évidemment le feu d'artifice sur le thème des plus grands DJs français.

Du 18 au 28 juillet, Sea, Hem & Sun, qui reprend son activité de 15 heures à 18 heures en semaine, et de 15 heures à 20 heures le week-end, stade Hidalgo, avec l'entrée par la rue des Trois baudets ou par la

rue de la Lionderie. C'est un rendez-vous familial que vous connaissez, avec un certain nombre de structures gonflables et des parcours d'accrobranche, de trampoline, de pédalos, etc. et, bien sûr, l'entrée est gratuite.

Le 28 juillet, soirée Street à l'atelier Hémix, animation art urbain, atelier graff, broderie, street art, de 17 heures à 23 heures au mail Dunant. Le 12 août, journée de la jeunesse, animations jeune public, jeux d'eau et structures gonflables au mail Dunant, de 15 à 19 heures suivies, à 21 h 30, par la projection en plein air du film *Maison de retraite*. Le 25 août, nuit de la chauve-souris à 20 heures, base de loisirs. Les 2 et 3 septembre, braderie et Hem en fête sur le thème de « Hem prolonge les vacances ». Le 15 septembre, marché nocturne sur la Grand-Place. Du 8 au 17 septembre, rencontres de la sculpture à la ferme Franchomme. Je vous rappelle que c'est tous les deux ans, donc biennal. Le samedi 16 septembre, les journées *World clean D*.

Une intervenante : *World clean up D*.

M. Francis VERCAMER, Maire : *World clean up D*. Je n'ai pas le « *up* » sur mon papier. Départ, Maison du foot à 9 heures. Je vous invite à venir. D'ailleurs, j'ai oublié de vous dire que le 14 juillet matin, les élus qui le souhaitent, il y aura un ramassage des déchets du feu d'artifice. À 10 h 30, le rendez-vous. C'est sur place, sur le Jardin des Perspectives, parce qu'il y a beaucoup de déchets qui tombent avec le feu d'artifice, et comme du coup le 14 juillet est férié et qu'il y a beaucoup de gens qui vont dans le Jardin, le matin on fait une équipe de bénévoles pour aller ramasser sur place. Cela dure une heure. Si vous avez une heure, n'hésitez pas à le faire, et les bénévoles qui le souhaitent – parce qu'il y a beaucoup de gens qui nous écoutent aujourd'hui puisque c'est diffusé, je vous le rappelle –, tous ceux qui nous écoutent sont bienvenus, bien sûr, pour nous aider.

Je continue avec le 16 septembre, avec le *Funny games* Terre de jeux organisé par le service Jeunesse dès 14 heures à Diligent et, le 17 septembre, la grande collecte des déchets, point de récolte sur le marché, distribution de cabas, busablicou sur le marché, Fête du cheval en même temps d'ailleurs, ce jour-là, avec les chevaux du centre équestre Le Comte et du château d'Hem. Le 19 septembre, cérémonie des Trop'Hem à 19 heures à la ferme Franchomme et, le 22 septembre, le palmarès sportif à 19 heures au Zéphyr.

Le dimanche 24 septembre, je vous rappelle qu'il y a les élections sénatoriales pour les élus, qui peuvent aller voter, et le 5 octobre le Conseil municipal suivant. ! J'espère que vous avez tout noté. Toutes ces dates sont, bien sûr, disponibles à votre demande si vous le souhaitez.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

7. AVANTAGES EN NATURE OCTROYES AUX ASSOCIATIONS

8. POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DES ECOLES - PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE

9. REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES ZENITHAUX DE CINQ EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE PAR DES DISPOSITIFS D'ECLAIRAGE LED

10. REMBOURSEMENT DE SINISTRE M. OLIVIER KEHL

11. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIE DES ELUS LOCAUX

12. MARCHES HEBDOMADAIRE DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES - ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

13. RE-ADHESION UGAP ELEC2025

14. CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VILLES CCAS – HEM, LANNOY, TOUFFLERS, FOREST SUR MARQUE
- 16 – REGLEMENTS INTERIEURS DES ECOLES DE DISCIPLINES SPORTIVES ET CULTURELLES
17. REGLEMENTS INTERIEURS DES SALLES SPORTIVES ET CULTURELLES
18. – SALLES MUNICIPALES – TARIFS DE LOCATION ET CONTRATS
19. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU THEATRE DE L'AVENTURE
20. – MODIFICATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUPRES DES ASSOCIATIONS
42. – JUMELAGE – DEPLACEMENT AU PORTUGAL
21. – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LES COLLEGES DEVOS ET SAINT PAUL
22. – OXYG'HEM 2023 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE
23. – MODIFICATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUPRES DES ASSOCIATIONS
26. – ASSOCIATION « BOUTIQUE DE GESTION ESPACE » - PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2023 CHANGEMENT D'ACTION
27. – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES – REVERSEMENT EXCEPTIONNEL AUX VILLES DE LYS-LEZ-LANNOY ET ROUBAIX
28. – MODIFICATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUPRES DES ASSOCIATIONS
29. – ANRU – PRISE DE POSSESSION ANTICIREE DE LA PARCELLE AZ 823 RUE JULES WATTEUW
25. – ACTUALISATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE
31. – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU RESTAURANT SCOLAIRE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
32. – PARTICIPATION COMMUNALE DES ECOLES EXTERIEURES 2023/2024
33. – MODIFICATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUPRES DES ASSOCIATIONS

34. - MODIFICATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUPRES DES ASSOCIATIONS

36. - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - ACTUALISATION 2024

37. - BILAN FONCIER DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2022

41. - MISE EN TECHNIQUE DISCRETE DES RESEAUX - RUE BRAQUAVAL

39. - LOCATION DU LOT 4 DU PARC DE LA BLANCHISSERIE - REMISE GRACIEUSE

M. Francis VERCAMER, Maire : Alors, j'attaque maintenant l'ordre du jour pour vous dire que la Conférence des présidents s'est réunie lundi 19 juin et a décidé des mesures suivantes : donc les délibérations (alors, je vais vous dire celles qui sont débloquées, cela ira plus vite), donc celles qui vont être présentées : les délibérations 1, 2, 40, 3, 4, 5 et 6 – c'est-à-dire toutes celles qui concernent le budget et la reprise de provisions –, donc le budget, le compte administratif de la Ville, le compte de gestion de la Ville, la reprise de provisions, le budget supplémentaire de la Ville, le compte administratif du Zéphyr, le compte de gestion du Zéphyr et le budget supplémentaire du Zéphyr, tout cela sera présenté groupé avec un diaporama, et donc il y aura un débat commun à l'ensemble et, bien sûr, les votes seront séparés parce que vous savez que je dois quitter la salle pour le vote du compte administratif.

À la suite de cette présentation groupée sera présentée la délibération numéro 30, par Kamel Mahtour, sur le projet jeunesse, puis il y aura la délibération numéro 15, « Critères de recevabilité des demandes de subvention », présentée par Jean-François Leclercq, peut-être agrémentée des autres élus concernés. Puis vous aurez la numéro 24, la, le rapport sur les actions de développement social urbain (DSU) 2022 par Fatima Karrad et, enfin vous aurez la 38, « Installation des deux antennes radioélectriques dans le stade Dubus » par Laurent Pastour. Voilà, ce sont les délibérations qui ont été débloquées par la Conférence des présidents. Donc, sont donc bloquées, je vous le dis :

- Approbation du procès-verbal,
- La numéro 7 – Avantages en nature octroyés aux associations
- La 8 – Pose de panneaux photovoltaïques
- La 9 – Remplacement des éclairages zénithaux
- La 10 – Remboursement de sinistre
- La 11 – Désignation d'un référent déontologique des élus locaux
- La 12 – Marchés hebdomadaires des commerçants non sédentaires
- La 13 – Réadhésion à l'UGAP
- La 14 – Création d'un groupement de commandes
- La 16 – Règlements intérieurs des écoles de disciplines sportives et culturelles
- La 17 – Règlements intérieurs des salles sportives et culturelles
- La 18 – Salles municipales – Tarifs de location et contrats
- La 19 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Théâtre de l'Aventure
- La 20 – Modification des conventions de mise à disposition de locaux auprès des associations
- La 42 – Jumelage – déplacement au Portugal
- La 21 – Convention de mise à disposition des installations sportives pour les collèges Devos et Saint Paul
- La 22 – Oxyg'hem 2023 – Attribution d'une subvention à l'association Vaincre la mucoviscidose
- La 23 – Modification des conventions de mise à disposition de locaux auprès des associations
- La 26 – Association « Boutique de Gestion Espace » – Programmation contrat de ville Changement d'action
- La 27 – Convention territoriale globale de service aux familles – Reversement exceptionnel
- La 28 – Modification des conventions de mise à disposition des locaux auprès des associations

- La 29 – ANRU – Prise de possession anticipée de la parcelle rue Jules Watteuw,
- La 25 – Actualisation des règlements de fonctionnement des structures Petite Enfance
- La 31 – Convention de mise à disposition du restaurant scolaire Antoine de Saint-Exupéry
- La 32 – Participation communale des écoles extérieures
- La 33 – Modification des conventions de mise à disposition des locaux auprès des associations
- La 34 – Modification des conventions de mise à disposition des locaux auprès des associations (cette fois-ci, cela concerne Anne Dassonville ; la précédente concernait Fabienne Lepers sur les écoles, je pense, ou sur les locaux associatifs de jeunesse)
- Laurent Pastour, alors, la 36 est également bloquée, donc taxe locale sur la publicité extérieure
- La 37 – Bilan foncier des acquisitions et des cessions réalisées par la commune
- La 41 – Mise en technique discrète des réseaux – rue Braquaval
- Et, enfin, la 39 – location du lot 4 du parc de la Blanchisserie – remise gracieuse

Y a-t-il des remarques ou des délibérations qui devraient être débloquées, où il y aurait eu une erreur ? C'est bon ? Donc je vais passer aux voix les délibérations. Approbation, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 42, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 25, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 41 et 39.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Eh bien, elles sont adoptées.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent le procès-verbal du 6 avril 2023 ainsi que les délibérations numéros 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 42, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 25, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 41 et 39.

1. **BUDGET VILLE – APPROBATION DU CA – EXERCICE BUDGETAIRE 2022**
2. **BUDGET VILLE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE BUDGETAIRE 2022**

40 EXERCICE BUDGETAIRE 2023 – REPRISE DE PROVISIONS

3. **BUDGET VILLE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE BUDGETAIRE 2023**
4. **BUDGET ANNEXE ZEPHYR – APPROBATION DU CA, EXERCICE BUDGETAIRE 2022**
5. **BUDGET ANNEXE ZEPHYR – APPROBATION COMPTE DE GESTION – EXERCICE BUDGETAIRE 2022**
6. **BUDGET ANNEXE ZEPHYR – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE BUDGETAIRE 2023**

M. Francis VERCAMER, Maire : Et je vais tout de suite passer la parole à Gaëtan, notre président de commission Finances, qui va présenter les délibérations 1, 2, 40, 3, 4, 5 et 6. Merci Gaëtan.

M. Gaëtan DECOSTER : Merci Monsieur le Maire. Bien, ce diaporama va vous présenter les délibérations, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, de 1 à 6 et la 40 de ce Conseil municipal. C'est-à-dire les comptes administratifs, comptes de gestion et affectation de résultat de la Ville et de ses établissements rattachés, la reprise de provisions ainsi que les budgets supplémentaires de la Ville et du Zéphyr.

Tout d'abord, je vous confirme que les comptes administratifs et comptes de gestion sont rigoureusement identiques. C'est la photographie au 31 décembre dernier des résultats comptables que la Ville, ou ses établissements, gère.

Le résultat du compte administratif du budget principal de la Ville présente un excédent cumulé de 11 162 828,50. Cet excédent est exceptionnel et surévalué par l'apport ponctuel des excédents de la

Blanchisserie pour un peu plus de 3 340 000 et de la Caisse des écoles pour un peu plus de 70 000 euros. Hormis cet apport, on peut constater une érosion de l'excédent annuel de fonctionnement : 4 500 000 en 2022, 4 800 000 en 2021 et 5 460 000 en 2020. L'année 2022 reste marquée également par un retard dans l'exécution des investissements, certes plus faible que les années antérieures, avec un report de crédits encore élevé à 7 297 000.

Le Zéphyr, contrairement à l'an dernier, présente un résultat positif de 198 572. Ce résultat est à relativiser, car la saison culturelle se répartit de septembre à juin sur deux exercices. Les dépenses sont donc réparties sur deux exercices alors que la subvention d'équilibre est versée dès le début de la saison. Dès cette année, nous avons décidé de développer l'offre culturelle au Zéphyr en étoffant le programme progressivement vers 40 spectacles annuels divers et variés, pour tous les âges et tous les goûts.

Le CCAS présente un résultat cumulé d'un peu plus de 951 388 euros provenant principalement d'un excédent d'investissement. Celui-ci sert de réserve pour des travaux de toiture prévus à la résidence de la Marque. L'excédent de fonctionnement cumulé est arrêté à 337 399 euros comprenant les 100 000 euros exceptionnels versés fin 2022 par la Ville pour les aides à l'achat d'énergie.

En résumé, les comptes de la Ville se portent bien. Hors intégration des excédents de la Caisse des écoles et de la Blanchisserie, la situation financière reste stable par rapport à celle des années précédentes, avec un excédent de fonctionnement encore élevé. Néanmoins, on observera que l'excédent de fonctionnement s'érode un peu chaque année à cause de l'augmentation des coûts de services de l'énergie et de l'évolution de la masse salariale peu ou mal compensée par l'État.

Les nombreux projets pour moderniser la ville qui démarrent cette année vont nécessiter progressivement une reprise des réserves accumulées selon les subventions d'investissement obtenues. L'application stricte et rigoureuse du principe de prudence nous permet de faire face à ces projets, mais aussi à absorber l'inflation et les décisions gouvernementales non compensées.

La masse salariale représente toujours près de 60 % de notre budget de fonctionnement. C'est un niveau équivalent aux communes de notre strate. Après trois augmentations décidées par le Gouvernement, une nouvelle hausse a été annoncée pour rentrer en vigueur le 1^{er} juillet de cette année. Espérons que celle-ci soit compensée lors du vote du projet de la loi de finances du Gouvernement.

Concernant le soutien aux associations, la Ville a maintenu son niveau de subvention pour un montant total de 1 122 295. Depuis 2018, la Ville n'a aucun emprunt à rembourser. Cette dette à zéro permet de garder une capacité d'endettement au cas où la Ville aurait à faire face à de gros investissements.

Alors quand on se compare, on se console. Nos ratios sont souvent dans la moyenne nationale. À noter que le produit des impositions directes par habitant est inférieur de près de 30 % de la moyenne nationale de la strate. Le taux d'imposition ne fait pas tout. Il faut également prendre en compte les abattements fiscaux et surtout la valeur locale, la valeur locative locale.

Passons maintenant au budget supplémentaire. Le budget principal s'équilibre à 11 178 000 euros en fonctionnement et à 28 198 270 en investissement, avec un suréquilibre à 12 millions d'euros. 599 272 de nouvelles dépenses de fonctionnement, 400 000 euros pour couvrir la nouvelle augmentation du point d'indice de la fonction publique annoncée pour le 1^{er} juillet, 120 000 euros de dépenses non affectées pour faire face à des imprévus, 400 000 euros pour couvrir l'augmentation des dépenses d'énergie, 1 664 813 de subventions exceptionnelles au budget annexe du Zéphyr, 7 962 810 euros de dépenses d'investissement complémentaires, 570 359 euros et 211 680 euros de réinscription liée au plan pluriannuel d'investissement.

La délibération numéro 40 prévoit le transfert des provisions en réserve de 12,8 millions. Nous en reprenons d'ores et déjà 800 000 dans le BS pour financer les nouveaux projets, et en affectons les 12 millions restants en réserve en attendant le déploiement des travaux de Leplat-Zéphir, du CIB, dojo, Blaise Pascal, aménagement d'ensemble Lianderie (les espaces verts), rénovation salle des fêtes et peut-être d'autres projets. Ces réserves ne seront malheureusement pas suffisantes pour couvrir l'ensemble du programme des travaux prévus.

Parmi les crédits de fonctionnement supplémentaires, 800 000 euros sont prévus pour faire face à l'augmentation de la masse salariale et à l'augmentation des coûts d'énergie. Des crédits supplémentaires sont également fléchés vers des dépenses pour les services municipaux. 52 440 euros

complémentaires pour la numérisation des nombreuses archives de la Ville, 40 000 euros pour l'achat de vêtements de travail, notamment de sécurité et le financement de la médecine du travail, 40 000 euros pour une étude qui accompagnera la modernisation de nos process internes, et 32 500 pour renforcer la sécurité de notre système informatique et lutter contre les cyberattaques.

L'ensemble des partenaires associatifs a programmé des actions dans le cadre de la coordination jeunesse durant le mois de juillet et août, le tout pour une enveloppe de 27 000 euros. 30 000 euros sont prévus pour relancer une animation commerciale plus dynamique et accessible que celle de l'an dernier, en lien avec l'ensemble des commerçants de Hem. 10 000 euros sont prévus pour augmenter la subvention de la Ville en faveur du Théâtre de l'Aventure qui connaît des difficultés pour équilibrer son budget suite à la défection de certains partenaires financiers. 193 000 euros sont prévus pour prendre en charge une assurance dommages ouvrage pour les travaux du dojo et de Blaise Pascal, 21 000 euros sont prévus au BS pour financer un cabinet qui accompagnera la Ville dans l'implantation de nouvelles enseignes au cœur de ville et les commerces situés sur l'axe du futur tramway.

Les dépenses d'investissement. Dans ce budget supplémentaire, on retrouve des crédits pour la base de loisirs, déjà composée de l'étang de pêche. La Ville envisage la création de l'Observatoire de la biodiversité. Une enveloppe de 200 000 euros est prévue au budget supplémentaire pour les aménagements à réaliser. Après l'achat des terrains couplés jouxtant la parcelle de l'étang de pêche, la Ville a l'opportunité d'acheter d'autres pâtures pour étendre ce parc de la Marque. 59 000 euros de crédit sont inscrits pour concrétiser cet achat.

Dans le NPRU est prévue la construction d'une salle de sport, dojo, sur le site de Roux, avenue Schweitzer. Évalués à 5,5 millions, les travaux devraient être lancés avant la fin de l'année. Une première enveloppe de 2 millions est inscrite au BS.

D'ici la fin de l'année vont également débuter les travaux de Zéphyr et Leplat-Coubronne. Le montant de l'opération globale est évalué à 7 750 000, dont une partie (1,6 million) est inscrite au budget du Zéphyr. Pour démarrer cette opération et engager les travaux de construction appelés Leplat-Coubronne, une enveloppe de 1 630 000 de crédit est inscrite au BS Ville et comprend notamment la déconstruction de la salle de sport actuelle.

Autre projet inscrit dans le NPRU, l'extension et rénovation de la salle Blaise Pascal. L'opération, évaluée à 1 184 000 euros, consiste à aménager une tribune dans l'extension de la salle polyvalente et une autre mobile dans la salle Le Pennec. Isoler le bâtiment et la toiture, installer des panneaux photovoltaïques et refaire les réseaux électriques et le chauffage. Une somme de 1 084 000 euros est inscrite pour un début des travaux avant la fin de l'année.

La Ville prévoit également deux lignes de crédit dans le BS pour accompagner les travaux de la voirie de la MEL : 82 000 euros pour accompagner la nouvelle voie dans le prolongement de la rue Abbé Lemire qui va commencer à la rentrée, près de l'école Jules Ferry, et 78 000 euros pour la voirie Braquaval dont les travaux débuteront en septembre.

Face à l'augmentation des incinérations, la Ville va étendre son espace pour accueillir les cavurnes et les columbariums en créant un jardin cinéraire qui permettra un aménagement paysager et naturel du cimetière. 223 500 euros seront prévus à cet effet.

Après une longue procédure, et sauf appel de la décision du tribunal, la Ville devient enfin propriétaire du salon de thé pour en faire un espace économique d'activité de service (200 000 euros).

Un propriétaire de notre Ville est réfractaire aux travaux de sécurité dans un logement jugé indécent. La Ville va donc se substituer au propriétaire, faire les travaux de sécurité sous couvert de l'ARS et récupérer les fonds par le Trésor public.

En octobre, la ville de Hem a adopté une stratégie de sobriété énergétique. Dans ce cadre, elle prévoit, au fur et à mesure, les crédits nécessaires. 198 750 euros pour le relamping des salles municipales, 280 000 euros pour isoler la Maison de l'emploi et des services publics et y planter, sur son parking, des ombrières avec des panneaux photovoltaïques, 200 000 euros pour remplacer les menuiseries de l'école de Lattre de Tassigny. Toujours dans ce cadre, 750 000 euros sont orientés vers la rénovation thermique de la salle Henri Dunant et 200 000 euros pour effectuer des études techniques en vue de la rénovation de la salle des Fêtes.

Le budget supplémentaire du Zéphyr reprend les résultats 2022 et les subventions prévues dans le BS du budget principal.

Le budget du Zéphyr s'équilibre à 1 672 952 euros en investissement et 1 973 088 en fonctionnement. Une subvention provenant du budget principal, de 1 664 813 euros vient couvrir le déficit de fonctionnement prévisionnel et le financement des dépenses d'investissement, dont l'extension des parties techniques.

Comme précisé précédemment, la programmation du Zéphyr s'étoffe avec de nombreux spectacles divers et variés pour tout public. L'objectif est fixé à l'horizon 2025-206 à quarante spectacles. La communication et l'organisation sont dans le sillage de cet objectif afin de poursuivre le gain de notoriété et garantir le remplissage de la salle. En matière d'investissement, 1 600 000 sont prévus pour l'extension des locaux, les accès et l'accueil auxquels s'ajoutent des crédits de modernisation de l'éclairage scénique.

J'arrive à la fin, quelques mots de conclusion. Le compte administratif met en évidence, cette année encore, la bonne gestion de la commune. Cette bonne gestion permet de conforter le projet de la Ville, d'apporter aux habitants des services et équipements supplémentaires et de faire face aux aléas de la conjoncture.

Évidemment, je remercie les services finances, l'ensemble des agents municipaux et, bien entendu, tous mes collègues du Conseil municipal qui œuvrent, chacun dans leur domaine, pour mettre en œuvre les projets dans un souci de bonne utilisation des deniers publics. Je vous remercie pour votre écoute.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci Gaëtan. Simplement une petite erreur dans le diaporama qu'on a vu. C'est que les 200 000 euros, ce n'est pas pour l'achat du salon de thé, mais les travaux qu'il faudra réaliser. Les crédits d'achat sont déjà inscrits, mais ça ne change pas au texte parce que le texte indique bien qu'on va faire des travaux. Donc, voilà, mais simplement sur la présentation, il y a marqué « achat du salon de thé » et c'est « travaux du salon de thé » qu'il faut lire.

Qui veut prendre la parole après cette intervention brillante de Gaëtan ? Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Merci pour la présentation. Je m'associe à vous sur le salut du travail des équipes. L'exercice du compte administratif, il est important. Ça révèle aussi le niveau de sincérité du budget primitif qu'on a voté avant et ce qui a été réalisé, ou pas, et pourquoi ça ne l'a pas été fait.

Alors, la gestion antérieure, avec un fort autofinancement de la Ville et un endettement nul, nous permet de contenir les effets des crises qu'on a traversées et cette latitude, elle nous est quand même enviée par nombre de communes aux alentours. Cependant, les effets de la guerre en Ukraine, on continue à le percevoir aujourd'hui, et son incidence, surtout sur l'énergie associée à une crise énergétique en Europe, fait que tous ces événements contraignent l'ensemble des collectivités territoriales, dont la nôtre, à revoir un peu les objectifs en termes de consommation énergétique et de définir des plans de sobriété. Ce qui a été fait. La Ville a entamé aussi cette démarche et je m'associe à vous sur cette démarche et ce nécessaire changement comportemental qu'il est important de faire. Ça a un réel impact sur nos finances, sur les réalisations, les projets à venir.

Ce que je souhaite, c'est que tout ça soit fait en maintenant une fiscalité à l'identique, bien évidemment, puisque nous avons les moyens de le faire. Je voudrais insister, durant ce débat en tout cas, sur la crise énergétique. La sobriété, c'est nous interroger sur nos besoins et adapter nos usages à nos besoins. Donc ça concerne finalement tout ce que l'on peut mettre en place au sein de la collectivité. C'est un moyen, la sobriété. Ce n'est pas une fin en soi et ce n'est pas de la frugalité ou de la précarité. C'est surtout réduire l'impact de nos consommations à tous les niveaux. C'est vrai quand on est chez soi, quand on doit regarder son budget, etc. C'est la même chose pour une collectivité euh territoriale.

On a différents niveaux de compétence. On possède des puissants leviers d'action et on voit – et on l'a vu aussi dans la présentation – qu'agir sur le bâti, ça influe aussi sur notre consommation, nos finances aussi, et ça permet de garder des deniers publics pour autre chose. Donc je m'associe à vous sur ces projets-là, en tout cas. C'est important puisqu'en fait la loi Elan, elle demande quand même de gros efforts aux collectivités. On doit baisser et réduire nos consommations énergétiques. Alors, ça concerne tous les bâtiments tertiaires, dont les collectivités, mais de 40 % d'ici 2030 et on devra arriver à 60 % d'ici 2050. Donc il nous reste encore beaucoup à faire si on veut être en adéquation avec la loi et ne pas

devoir payer les amendes qui sont prévues aussi. Donc c'est un gros poste de dépense, l'énergie, et je suis ravie qu'on ait pu entamer cette démarche.

J'approuve aussi tous vos choix autour de la solidarité, bien évidemment. L'animation et le cadre de vie, c'est un point essentiel. Ça permet de maintenir les liens entre les habitants et de permettre à celles et ceux qui sont le plus durement impactés par la crise, et impactés économiquement, de pouvoir avoir des espaces de respiration festifs. Et ça, c'est important. On sait qu'il y a une précarité qui explose, une inflation qui grève les budgets des ménages, des problématiques de santé mentale qui sont aggravées à toutes les tranches d'âge, des liens sociaux qui sont parfois affaiblis et notamment dans les quartiers les plus prioritaires. On assiste à une profonde crise sociale, et donc notre rôle est crucial et tout ce qui concourt à maintenir ce lien et toutes les animations festives, bien évidemment que je suis avec vous sur ce projet.

La dynamisation du commerce dans notre Ville, elle me paraît tout, tout à fait à propos en ce moment. Il y a une étude qui est prévue dans ce que vous avez présenté. Pour moi, ça devra être l'objet d'une délibération-cadre ensuite pour aller vers plus de sobriété. J'en reviens toujours à ma sobriété et l'impact sur les consommations. Pas forcément qu'en termes de consommation locale, mais aussi pour éviter des trajets vers des grands centres commerciaux vers d'autres choses. C'est un peu l'idée de la ville du quart d'heure, qui se fait de plus en plus. L'idée, c'est de, qu'on trouve tous les services essentiels à un quart d'heure à pied ou à vélo, en fait, autour de chez soi. Donc je pense que cette étude, elle pourrait aussi être intéressante pour qu'on puisse y arriver.

Alors, bien sûr, il y a des choix que je n'apprécie pas forcément, voilà. Donc ça, je vous le dis régulièrement, je suis toujours droite et honnête. Voilà, sinon je serai avec vous dans la majorité. En tout cas, je voulais mettre l'accent sur ces points-là. Je pense que, vraiment, la sobriété énergétique, c'est quelque chose sur laquelle il faut absolument qu'on continue à œuvrer puisque ça fait du bien à tous et ça permet de maintenir des finances pour d'autres choses et ce qui touche le cœur des habitants de notre ville.

Donc je vais voter pour le compte de gestion, puisque c'est administratif, les reprises de provisions. Par contre, je vais m'abstenir sur les comptes administratifs et supplémentaires. Il y a une grande partie de ce que vous proposez à laquelle j'adhère, mais il y a aussi des choses sur lesquelles je n'adhère pas et donc je préfère m'abstenir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci Madame Chouia. Qui veut prendre la parole ? Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : Merci. Pour la troisième fois, nous sommes amenés à donner notre avis sur le budget 2023. Ici même, le 1^{er} février, j'indiquais que, cette année encore, le groupe Hem demain ne soutiendrait pas le budget que vous présentez. Nous ne vous suivons pas dans vos choix liés aux recettes. Nous n'avons pas les mêmes priorités concernant nos dépenses et, pour nous, le défaut de dialogue, et même de transparence, reste trop présent dans votre méthode.

Malgré les modifications ou imprécisions qui apparaissent dans vos présentations successives, notre avis ne varie pas. Nous avons relevé des points positifs. On ne vous a jamais d'ailleurs reproché de ne pas dépenser plus que nos ressources ne nous permettaient. Nous nous réjouissons tous que, dans son fonctionnement, la municipalité sache faire face, sans austérité excessive, au contexte inflationniste que nous connaissons jusqu'à cette année (hausse du point d'indice, consommables, etc.). Les chiffres présentés confirment qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les tarifs municipaux pour les habitants. La Ville dispose de suffisamment de ressources pour ne pas venir alourdir le pouvoir d'achat des ménages en ces temps compliqués.

Nous approuvons les décisions préparant nos bâtiments publics et notre cadre de vie à faire face à l'évolution climatique. Ces choix stratégiques permettent en outre d'obtenir les subventions et profiter des dispositifs de l'État qui nous aident à être efficaces dans ce domaine.

Nous saluons aussi le savoir-faire de la Ville et l'investissement de ses services dans les animations et rendez-vous festifs organisés tout au long de l'année. D'autres choix, par contre, nous apparaissent discutables. Vous avez décidé de reprendre au budget les provisions transférées en réserve, suivant en cela enfin le rappel au droit de la Chambre régionale des comptes de 2017. L'ampleur de ce fonds de roulement rend particulièrement importantes les décisions de cette année. Pour nous, dans ce contexte, ce qui privilégie le rayonnement de la Ville n'apporte rien au quotidien des Hémois.

Pourtant, nous constatons que vous engagez cette année encore plus de deux millions de dépenses pour le Zéphyr. Loin de là, le Théâtre de l'Aventure a besoin d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour exister. Le projet de bibliobus a disparu aussi vite qu'il a été voté, par manque de moyens, nous dit-on, et rien pour l'entretien du presbytère que vous avez décidé apparemment de laisser tomber en décrépitude malgré les pétitions ou autres actions des habitants visant à garantir son maintien dans notre patrimoine. La politique d'aide à la rénovation de l'habitat ancien dégradé aurait également besoin d'être renforcée dans notre Ville.

Enfin, on ne compte plus les lignes budgétaires concernant les projets ou études dont rien n'a été discuté, auxquels personne n'a pu participer (du moins nous) ou dont les conclusions ne sont jamais présentées.

Je vous appelle à davantage de dialogue, de concertation et de transparence pour qu'on puisse vous faire confiance. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut s'exprimer ? Monsieur Decoster.

M. Gaëtan DECOSTER : Oui, je voudrais m'exprimer en tant que président de la commission Finances. Je rebondis, Jacques, sur le démarrage de votre propos, en disant qu'il y a un défaut de transparence. Je ne sais pas sur quel billet vous appuyez là-dessus, mais en tout cas moi je peux vous garantir qu'il n'y a pas de volonté, en tout cas, d'avoir ou de cacher ou de ne pas vous dire des choses. Et puis, en plus, la commission Finances existe justement pour échanger sur tout sujet, et la parole que vous prenez, elle est quand même très minime, donc c'est un peu dommage que vous puissiez nous faire ce reproche-là de défaut de transparence alors que vous ne cherchez pas à comprendre ou à nous poser des questions pendant la commission Finances.

M. Jacques DUPONT : Oui, mais comme pendant la commission Finances, vous présentez neuf délibérations sur dix sous avis conforme, ça montre qu'on ne peut pas discuter. De toute façon, on ne peut pas modifier les délibérations que vous nous présentez parce qu'elles sont présentées uniquement sous avis conforme. C'est-à-dire qu'on peut choisir soit noir soit blanc, mais on ne peut pas les discuter.

M. Gaëtan DECOSTER : En tout cas, à la fin d'une commission Finances, à chaque fois, je pose une question assez large en demandant s'il y a des sujets qui n'ont pas été évoqués ou si vous avez des questions. Et sur ces sujets-là, il n'y a jamais de questions, et pourtant on a quand même, Monsieur le Maire avec nous. On est capable de répondre à 100 % de vos questions. J'en ai fini, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut prendre la parole ? Jean-François Leclercq.

M. Jean-François LECLERCQ : Simplement une petite remarque Monsieur Dupont par rapport à vos propos sur une nouvelle fois sur le Zéphyr. Dans vos propos, vous indiquez, quelque temps avant, que vous approuviez, que vous remarquez les activités menées par la Ville en termes d'animation et de propositions festives pour la population. Je vous rappelle que le Zéphyr y contribue. La preuve c'est que sur les mois de mai et juin, donc les deux mois qui viennent de se terminer, nous avons eu bon nombre de manifestations organisées par nos structures locales. Nous avions Ainsi Danse sur trois séances (3 000 personnes), N'Didance (deux galas, deux galas, quasiment 2 000 personnes), l'OH avec son concert de printemps (800 personnes). Nous avons eu Instant Karma, là c'est début juin, à peu près 600 personnes et nous avons eu hier, à l'école municipale de musique, avec l'école avec la fête de la musique avec un superbe conte, qui était *Émilie jolie*, avec quasiment 700 personnes dans la salle. Et je ne compte pas, bien évidemment, le nombre de personnes qui étaient sur scène.

L'extension du Zéphyr concerne les locaux techniques comme on l'a évoqué à plusieurs reprises, notamment la partie loge. Lorsque nous avons 100 musiciens sur scène, lorsque nous avons 600 danseurs sur deux jours, il faut bien les mettre quelque part, Monsieur Dupont. Aujourd'hui, les locaux techniques ne le permettent pas et le fait d'agrandir cette partie, cette partie technique va permettre d'accueillir dans de meilleures conditions tous nos, nos acteurs locaux, comme les artistes et les groupes que nous recevons tout au long de l'année au Zéphyr. Et comme le rappelait tout à l'heure Gaëtan lors de sa présentation sur le budget, l'objectif c'est qu'effectivement, à l'horizon 2026, nous ayons près de 40 spectacles. Nous en aurons, sur la saison 2023-24, près d'une trentaine déjà de tous horizons, de tout, de tout, de tous domaines, à tous les prix. Effectivement, certains spectacles peuvent coûter cher, je le reconnaît, je suis le premier à le faire remarquer. Malheureusement, les coûts de la culture, malheureusement sont que ça coûte. La culture coûte cher. Nous ne sommes pas aidés. Nous ne sommes pas une salle aidée par les pouvoirs publics. Nous sommes notre propre financeur, notre propre

payeur. Et aujourd'hui, je peux dire que sur la saison qui vient de se terminer 2022-23, nous avons eu des spectacles de grande qualité qui ont quasiment fait le plein pour bon nombre, et nous continuerons à le faire la saison prochaine avec une communication d'envergure qui a été mise en place dès la mi-juin notamment avec des grandes campagnes dans le métro. L'objectif, c'est bien sûr de remplir notre salle, à la fois bien sûr avec des Hémois, comme on a pu le faire sur le mai-juin avec bon nombre d'acteurs locaux, mais également tout au long de l'année avec des spectacles de qualité ouverts à tous.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut prendre la parole ? Alors, Thibaut Thieffry et après Jérôme Meerseman.

M. Thibaut THIEFFRY : Simplement, on entend qu'il y a des projets que l'on porte, qui amènent de lourds investissements et que ces investissements seraient décidés sans que ce soit discuté ou débattu. On rappelle juste qu'il y avait quand même, à la base, un programme où tout était écrit et que ce programme est traduit à travers un GOPH, qui a été présenté ici, en Conseil municipal, et dans ce GOPH tout stipule. Par exemple, quand vous dites que trop d'importance, enfin trop de projets liés au rayonnement de la Ville figurent au budget, il y a juste à reprendre le premier volet du GOPH. Ce n'est pas une surprise. Premier volet, poursuivre la mutation de Hem. Poursuivre la mutation pour que Hem reste une ville unie, attractive et dynamique.

Ça, ça implique de travailler dans tous les quartiers. Ça implique de porter des projets qui ne sont pas des petites bricoles, mais plutôt des projets avec de l'investissement qu'on assume. Il suffit de regarder, c'est partout dans la Ville. Au nord, deux millions d'euros cette année sur le dojo, qui sera probablement un des plus beaux dojos de la MEL, sur Blaise Pascal, une salle de sport qui est hyper utilisée, et notamment par les quartiers QPV, et qui va être non seulement aux normes, mais complètement respectueuse des enjeux de sobriété énergétique. Au centre, la dynamisation du centre-ville, le projet Leplat qui va faire, enfin qui fait partie et qui est très directement lié à la dynamisation du centre-ville. C'est exactement la traduction du GOPH.

Donc après, on peut ne pas être d'accord, mais dire que ce n'est pas discuté et ce n'est pas débattu... Ça a été discuté, ça a été débattu, ça a déjà été débattu par les habitants lors de l'élection et ensuite ça a été discuté et débattu ici pendant la discussion du GOPH.

Ensuite, sur la traduction du GOPH, juste sur ce premier volet de rester une ville attractive et dynamique, je fais juste un petit aparté puisque, évidemment, on ne pouvait pas rentrer dans toutes les lignes de ce budget supplémentaire. Ça implique de travailler pour la sécurité des habitants et on est sur un budget qui nous permet de poursuivre le développement de la vidéoprotection tout en modernisant notre CSU. Et on en aura bien besoin parce qu'on compte doubler le nombre de caméras, mais ça, vous le savez déjà, mais il y a aussi un certain nombre de villes aux alentours qui vont également développer leur vidéoprotection. Comme quoi, si ça ne marchait pas, personne ne le ferait. Donc merci aussi de pouvoir porter ces sujets-là sur ce BS.

M. Jérôme MEERSEMAN : Merci Monsieur le Maire. Thibaut Thieffry a repris une partie des choses dont je voulais parler, mais moi ce que j'aimerais mettre en avant, ce soir – je l'avais déjà fait lors d'un conseil précédent -, c'est que, personnellement, j'estime, je suis fier d'être élu et d'habiter dans une commune qui peut se vanter d'avoir aucun endettement, de ne pas devoir augmenter les impôts pour mettre en place ce que nous avons mis dans notre projet hémois, comme l'a dit Thibaut, dont la bonne gestion est reconnue au fil des années et, comme l'a dit Madame Chouia, qui donne envie à de nombreuses communes dans les environs. Et moi, ce que j'aimerais aussi mettre en avant, c'est que le budget dont on parle aujourd'hui, personnellement, je trouve qu'il est harmonieusement réparti. On y retrouve des investissements pour la jeunesse – on en parlera tout à l'heure –, pour la culture, (le Zéphyr en fait partie), pour le sport, pour la solidarité et même pour le développement économique. Le développement économique, pour moi, une ville, une ville vivante. Alors oui, il y a de l'animation, il y a de la culture, etc., mais c'est une ville aussi où on a des commerces divers et variés.

Et moi, ce que j'aimerais mettre en avant aujourd'hui, c'est les investissements. On va construire de nouvelles cellules commerciales pour accueillir de nouveaux commerçants sur notre commune. On va continuer de travailler avec les commerçants présents et notre union commerciale pour mettre en place des animations. Et on parle des projets futurs et des études qui, peut-être, selon certains, ne servent à rien, mais lancer une grande étude avec l'arrivée future du tramway pour justement travailler avec nos commerçants sur le devenir de la commune.

Donc moi, aujourd’hui, j’ai juste simplement envie de dire que je suis fier d’être dans cette commune, de pouvoir assister à tous ces développements et je remercie tous les autres élus de l’assemblée pour pouvoir nous permettre de pouvoir présenter un budget, un BS comme celui-ci et de, comme l’a dit Thibaut Thieffry, de pouvoir répondre à tout ce qu’on a essayé d’écrire et tout ce que nous avons imaginé il y a quelques années. Voilà, merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Allez, Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : Je voulais juste dire, moi, je ne suis pas tout à fait d’accord sur le fait que c’est bien réparti, bien équilibré. Vous le savez, je dis toujours qu’il faut plus pour le social. Par contre, j’étais ravie de voir dans le budget supplémentaire que vous aviez choisi de vous substituer à un propriétaire défaillant pour faire les travaux pour un ménage. Ça, c’est une mesure sociale. Et je tenais à le dire parce que j’ai apprécié que vous mettiez en avant ce genre de chose dans la présentation du budget supplémentaire. Voilà.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Alors, Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Je vais juste rebondir sur ce que Monsieur Meerseman a dit. On est élus comme vous, en fait, au même titre. Nous aussi, on est fiers d’être dans notre ville et de travailler pour notre ville. On est certes dans la minorité, et c’est aussi normal qu’on porte d’autres voix, qu’on essaie de vous pousser à faire d’autres choses. Voilà, ça ne veut pas dire que tout est rejeté. Je suis toujours très claire aussi sur ce que je dis et ce que je partage avec vous. Je fais des amendements, j’en ai proposé sur le GOPH. J’essaie de faire évoluer les choses. Nous aussi, on est fiers d’être élus dans cette ville et de porter des projets. On est juste une minorité. On avait d’autres projets et on essaie de faire en sorte que peut-être ces projets se rejoignent dans l’intérêt des usagers.

M. Francis VERCAMER, Maire : Jérôme Meerseman, qui redemande la parole, et après il y avait Thérèse Noclain.,

M. Jérôme MEERSEMAN : Oui, très rapidement. Madame Chouia, là, ce que j’ai voulu dire aujourd’hui, c’était mon avis personnel en disant : « *Moi, je suis fier de ce qui est présenté* », et je n’ai aucunement remis en question vos propos ou les propos de la minorité en général. Voilà, je sais très bien qu’il y a des moments où nous sommes d’accord sur certains dossiers. Nous le sommes moins sur d’autres. Il y a du dialogue. Je voulais simplement, honnêtement, dire que, moi, j’étais fier de ce qui était mis en avant aujourd’hui.

Mme Thérèse NOCLAIN : Merci Monsieur le Maire. Oui, moi je voulais réagir aussi à propos du Zéphyr et du spectacle que j’ai pu assister hier avec les enfants de, des quartiers différents. Donc il y avait Saint-Exupéry, il y avait de Lattre de Tassigny avec les dumistes qui enseignent aux enfants et qui font découvrir la musique. Il y a vraiment une réelle mixité dans ces apprentissages de la musique et qui font découvrir aussi aux enfants de tout Hem ce qui peut exister comme culture musicale. Et ça, vraiment, moi ça me touche beaucoup parce que, les yeux écarquillés des enfants de voir un spectacle, de voir des musiciens, de partager aussi la vie des musiciens avec l’apprentissage d’un instrument qu’on dit classique, je trouve ça formidable et ça fait évoluer aussi les mentalités que la culture elle appartient à tout le monde. Il suffit juste de s’en approprier. Des spectacles gratuits, il faut juste réserver. Ceux qui n’arrivent pas à le faire par Internet, il y a toujours moyen de se faire aider. Mais, franchement, moi je trouve que c’est formidable et donc l’amélioration du Zéphyr, elle est nécessaire aussi pour accueillir nos stars françaises ou étrangères dans des bonnes conditions.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Pas d’autres interventions ? Si vous voulez bien, je vais conclure le débat et après je quitterai la salle pour le vote du compte administratif. D’abord, je remercie Madame Chouia de ses propos qui, comme à chaque fois, sont mesurés, même si on n’est pas d’accord. C’est très mesuré et elle a reconnu un certain nombre d’avancées, mais ce qu’a fait également Monsieur Dupont. Je ne vais pas créer la brouille entre les oppositions. Je vous remercie de reconnaître un certain nombre d’éléments. Ça fait des années qu’on essaie de se battre pour avoir un budget qui permet de faire face à une crise, qui permet de pouvoir faire un programme et respecter les promesses que nous avons faites aux Hémois. Thibaut le faisait, le disait tout à l’heure, la plupart des choses sont dans ce document qu’on a distribué, pour lequel les gens ont voté pour nous et donc il me paraît important. Et dans la politique, je pense que si tout le monde faisait comme nous, je pense qu’on aurait un peu moins d’extrémistes en France parce que, effectivement, les gens auraient plus confiance en la politique. Nous, nous avons

comme principe de dire : « *On a présenté un programme et on essaie de le faire. Et si on ne peut pas le faire parce qu'il y a un élément étranger qui peut arriver, on explique pourquoi on ne peut pas le faire* ». Mais en tout cas, jusqu'à maintenant, on a essayé de faire la totalité de notre programme. Peut-être qu'on n'arrivera pas à faire la totalité parce que les délais de procédure, etc. sont parfois longs, et c'est l'objet de cette deuxième partie de mandat où il faut qu'on réfléchisse à tout ce qui reste encore à faire, qui sont quelques fois au-delà du mandat, et donc il faudra peut-être qu'on l'explique aux habitants. Mais pour l'instant, je n'en sais rien parce qu'on est en train de bâtir l'ensemble des plans pour y arriver.

Ce qui nous ennuie surtout c'est, comme vous le savez, c'est que lorsqu'on fait trois salles de sport en même temps, on a le problème du relogement, de la relocalisation des usagers et ce n'est pas Étienne Delepaut qui me dira l'inverse, parce qu'il faut expliquer aux usagers du sport qu'ils ne vont pas avoir la salle de sport pendant un moment, et donc quelquefois c'est ça qui nous freine. Ce n'est pas tellement de moyens financiers, ce n'est même pas les moyens techniques, c'est tout bêtement le, j'allais dire, l'usage qu'on en fait qui bloque. Mais on est en train d'essayer de regarder pour satisfaire l'ensemble de nos promesses et en même temps pénaliser le moins possible les usagers. Donc, en tout cas, moi je suis assez fier de cela parce que ça fait des années qu'on se bat. Ce n'est pas un travail facile.

Vous savez, moi j'étais adjoint finances en 95. Quand on me demandait, à l'époque des francs, quelques milliers de francs pour le faire, je ne savais même pas si on pouvait les donner parce qu'on n'avait pas les moyens de le faire. Et donc on a eu beaucoup de mal à faire, par exemple, la ferme Franchomme où il a fallu un mandat complet pour la financer, avec beaucoup de difficultés pour la faire, donc. Et aujourd'hui, vous voyez, on arrive à lancer plusieurs équipements en même temps, des équipements lourds, avec lesquels vous n'êtes pas forcément d'accord. Je peux le comprendre, que vous ne soyez pas d'accord, sauf que ce sont des promesses électorales. C'est dans notre programme et je ne vois pas pourquoi, parce que vous n'êtes pas d'accord, on ne le ferait pas. Ce sont les promesses, on les a promis aux usagers, on les a promis aux associations. Et quand je discute avec celles et ceux qui vont notamment au Zéphyr, ils sont très contents que ça se fasse parce que, effectivement, c'est une activité qui plaît à beaucoup de monde. Et cette salle sert à beaucoup de monde, y compris aux associations locales, comme le disait Jean-François Leclercq. Et je pense que ces associations sont contentes.

Vous parlez de l'Aventure. L'Aventure va utiliser le Zéphy, je pense que c'est la semaine prochaine d'ailleurs, ou c'est après les vacances d'été. Ils vont utiliser le Zéphyr, donc vous voyez l'Aventure utilise le Zéphyr et est très contente de l'utiliser, bien au contraire. Et donc ils réclament d'ailleurs pour essayer de l'utiliser plus, mais après il y a des impératifs de calendrier qu'il faut respecter.

Alors, après sur le reste, effectivement il n'y a pas d'austérité. Le fait que nous nous ayons un peu de moyens de côté, que nous soyons vigilants dans les budgets, nous permet de faire face à la crise énergétique et elle pèse toujours. Vous avez raison, Madame Chouia, elle pèse toujours et, et on a beaucoup de difficultés, par exemple au foyer de logements. On avait la réunion sur le foyer logements, et le foyer logements, malheureusement, ce sont les usagers qui, enfin les locataires qui payent le foyer logement, et donc le problème, c'est que quand on une hausse énergétique telle qu'on a là, on a un peu de mal à équilibrer les budgets, et donc c'est compliqué. Donc nous, on est contents ici, sur la ville d'Hem, en tout cas sur la partie ville, de pouvoir faire face à ça, de pouvoir faire face exceptionnellement, en espérant que l'énergie revienne à des niveaux plus acceptables pour tous les Français, pas seulement pour nous, pour tous les Français. Eh bien, on peut faire face. Et d'ailleurs, on en discutait avec Philippe Sibille dans la préparation du budget supplémentaire du CCAS. On voyait qu'un certain nombre de Hémois avaient des problèmes d'énergie, et il me disait combien il était content d'avoir eu les 100 000 euros pour pouvoir faire face à ces demandes parce que, évidemment, il y a quelques fois des dossiers lourds à traiter et je sais combien le pôle social suit la population de près. Et, Madame Louchart, j'en profite pour vous dire que c'est le pôle social qui a constaté ces difficultés et cette maison qui n'est pas aux normes. Moi-même, j'avais été voir sur place la personne. On a relancé le propriétaire à diverses reprises, il n'a jamais voulu le faire. On a fait la procédure jusqu'au bout. À tel point que l'ARS a même téléphoné pour demander si c'était vrai que j'avais accepté qu'on aille jusqu'au bout, parce que c'est la première fois qu'ils avaient un maire, dans le département du Nord, qui allait jusqu'au bout des travaux parce que généralement ils s'arrêtent avant. Eh bien moi, je vais aller jusqu'au bout. Je verrai et puis je m'arrangeai pour aller récupérer auprès du propriétaire les quelques milliers d'euros de travaux, quelques dizaines de milliers d'euros, même, de travaux que nous allons faire pour lui. On ne va pas refaire le logement à neuf, mais on va au moins s'assurer que le logement soit sûre et qu'il soit décent.

Ça me paraît la moindre des choses pour les habitants, et je peux vous dire que s'il y en a d'autres à faire, je le ferai parce que ça me paraît important. Et je vous remercie de l'avoir souligné parce que ce n'est pas courant. Moi-même, je pensais que ça se faisait souvent et l'ARS a téléphoné. Je vous dis, l'ARS a téléphoné pour demander si c'était vrai, parce que c'est la première fois qu'un maire s'engageait. Moi, ça ne me paraît pas extraordinaire, mais bon...

Sur les autres sujets que vous avez évoqués, moi aussi je suis très satisfait qu'il y ait de l'animation. On a essayé. On a essayé de remettre de l'animation dans tous les quartiers. Je pense que vous avez participé, et je vous remercie d'y participer. Je sais que vous y allez aussi, quand il y a des animations, que vous allez faire acte de présence. C'est très bien. Je pense que sur ça, on est au moins d'accord. Ça me paraît important. Ça fait partie de la vie, le bien-être et la vie sociale, le lien social. Vous avez raison, Madame Chouia. Et donc ça, il ne faut pas le laisser tomber. On a remis un peu de crédit puisqu'on en avait pour les fêtes de fin d'année, pour l'animation d'été avec les opérations – je ne sais plus comment elles s'appellent –, le politique de la ville, là, qui a été, qui est financée par l'État. « Les quartiers d'été », je cherchais le terme. Voilà. Donc on est en train de refaire. Tant mieux ça permettra au moins que tous ceux qui ne peuvent pas partir en vacances aient une animation sur place, en espérant qu'un jour ils puissent y partir, parce que c'est quand même un objectif qu'on se fixe. On y reviendra, d'ailleurs, au moment de la politique de la ville, parce qu'on a le rapport sur la politique de la ville et je pense qu'on aura quelques éléments aussi à évoquer sur ce sujet.

Voilà, sur le reste, je ne voudrais pas m'épandre sur ce qui a été dit. Il y a un certain nombre de choses sur lesquelles on ne sera jamais d'accord. On le sait, mais nous, on a fait un programme et on s'y tient. Ce que je retiens aujourd'hui, c'est qu'il y a un certain nombre de sujets sur lesquels vous nous avez donné un satisfecit. Je vous en remercie, même si vous ne votez pas le BS. Je le comprends, sinon vous seriez dans la majorité. Vous l'avez dit, Madame Chouia. Je le comprends et je vous en remercie sincèrement. Et maintenant, je vais quitter la salle pour que on puisse voter le compte administratif.

M. Pascal NYS : Tout à fait. Donc, il nous revient de voter les délibérations 2 et 5 sur l'approbation du compte de gestion exercice 2022 en ce qui concerne le budget de la Ville. Je vous rappelle que c'est une photo à un instant T et que ça n'a pas de caractère particulièrement politique. C'est simplement un acte comptable. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie.

À l'unanimité, les élus approuvent le compte de gestion du budget Ville pour l'exercice 2022.

M. Pascal NYS : Et nous allons faire maintenant la délibération du numéro 5, le budget annexe du Zéphyr, approbation du compte de gestion, exercice donc toujours 2022. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité, merci. Vous pouvez rappeler Monsieur le Maire, si vous voulez bien.

À l'unanimité, les élus approuvent le compte de gestion du budget annexe Zéphyr pour l'exercice 2022.

Une intervenante : On n'a pas fait le compte administratif ? On a fait le compte de gestion.

M. Pascal NYS : On a fait le compte de gestion, oui.

Une intervenante : Donc, en fait, il ne peut pas revenir. On n'a fait que le compte de gestion.

M. Pascal NYS : C'est ma DGS qui, m'indique des choses. Ah non. Si, tu m'as dit ça. Alors, donc nous allons faire, effectivement, l'approbation du compte administratif de l'exercice budgétaire 2022 pour le budget Ville. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Trois abstentions.

Avec 30 voix pour et 3 abstentions, les élus approuvent le compte administratif de l'exercice budgétaire 2022 pour le budget Ville.

M. Pascal NYS : Et nous faisons l'approbation du compte administratif, exercice budgétaire 2022 pour le budget annexe du Zéphyr, la délibération 4, donc. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Trois abstentions. Merci. Vous pouvez maintenant faire revenir Monsieur le Maire.

Avec 30 voix pour et 3 abstentions, les élus approuvent le compte administratif de l'exercice budgétaire 2022 pour le budget annexe Zéphyr.

M. Pascal NYS : Alors, Monsieur le Maire, je voulais vous annoncer que nous avons eu l'unanimité en ce qui concerne les comptes de gestion et qu'il y a eu trois abstentions sur l'approbation des comptes administratifs. On voulait vous remercier de la bonne tenue des comptes de la commune, et on peut

remercier par là même également le directeur du pôle Finances ainsi que l'ensemble de son équipe, ainsi que Madame la directrice générale des services.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. J'y adjoins bien sûr mes remerciements aussi de l'ensemble des services de la mairie et des établissements annexes, parce qu'on a également, dans ces comptes administratifs, le Zéphyr par exemple, qui était dedans. Alors, en tout cas, merci de l'implication de chacun des services, bien évidemment, mais aussi des élus parce que c'est vous qui donnez le ton, qui accompagnez et qui donnez les orientations. Merci également à vous-même de votre présence et de votre implication et de votre engagement, quel que soit le groupe, parce que je sais combien c'est difficile parfois d'être élu et de passer des week-ends sur le terrain ou dans les manifestations quand on a d'autres impératifs, parfois familiaux, mais que l'abnégation des élus est bien connue. Mais bravo aux techniciens.

Donc je vous propose de passer le vote de la 40, reprise de provisions. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Deux. Vous vous abstenez sur la reprise de provisions, c'est bien ça. Non je, c'est parce que ce n'est pas conforme à ce que vous avez dit. Vous avez dit que vous étiez content qu'on reprenne, donc c'est pour ça que je me pose la question. Mais peut-être...

M. Jacques DUPONT : Je m'abstiens parce que...

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Dupont, vous avez tout à fait le droit de vous abstenir. Simplement que vous m'avez dit que vous étiez content qu'on ait repris la provision pour la mettre en réserve. Je pensais que vous alliez voter pour, mais bon c'est tout. Vous avez le droit de vous abstenir.

Avec 31 voix pour et 2 abstentions, les élus approuvent la reprise de provisions à l'exercice 2023.

M. Francis VERCAMER, Maire : Alors, je vous propose la 3, budget supplémentaire de la Ville. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Trois.

Avec 30 voix pour et 3 abstentions, les élus approuvent le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice budgétaire 2023.

M. Francis VERCAMER, Maire : Budget annexe du Zéphyr, budget supplémentaire, donc la 6. Qui est pour ? Qui est contre ? Deux. Abstention ? Un. Voilà, je pense qu'on a tout voté, Madame la Directrice générale ? Merci.

Avec 30 voix pour, 2 voix contre de Madame LOUCHART et Monsieur DUPONT, et 1 abstention, les élus approuvent le budget supplémentaire du budget annexe Zéphyr pour l'exercice budgétaire 2023.

30. PROJET JEUNESSE ET PREVENTION 2022/2026 – DELIBERATION-CADRE

M. Francis VERCAMER, Maire : Et je passe tout de suite la parole à Kamel pour le projet jeunesse.

M. Kamel MAHTOUR : Merci Monsieur le Maire. Donc c'est la délibération-cadre du projet jeunesse 2023-2026 qui va être présentée aussi en duo avec Fabienne. On y va.

Mme Fabienne LEPERS : Merci Kamel. Alors, notre projet jeunesse découle effectivement du GOPH, mais également de la CTG, c'est-à-dire la convention territoriale globale, conclue entre la Ville et la CAF depuis le 1er janvier 2021. Pour le rédiger, nous nous sommes également appuyés sur le diagnostic petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et santé effectué par le cabinet Mouvance, toujours dans le cadre de la CTG.

Notre vision, la mission et les objectifs. Alors, avec une proportion de 38,3 % d'enfants et de jeunes représentant pas moins de 7 136 personnes de la population totale de la commune, les jeunesse ne peuvent être qu'une priorité capitale de la ville de Hem. Notre mission est d'apporter des réponses adaptées aux besoins de nos jeunes et de créer les meilleures conditions de leur avenir pour qu'ils deviennent à leur tour de véritables citoyens de Hem, de France, d'Europe et du monde. Les objectifs, c'est de mettre en place des actions multiples et innovantes pour offrir à nos jeunes les moyens de passer de l'adolescence vers l'âge adulte et celui de la citoyenneté.

Dans cette slide, ce qui est intéressant de remarquer, c'est que les partenaires et les activités autour de la jeunesse sont historiquement implantés dans les QPV.

Des jeunes, nombreux à Hem. Avec 5 557 jeunes hémnois en 2018, la ville est composée à hauteur de 30 % de personnes ayant de 3 à 24 ans. Le nombre de jeunes varie fortement selon le quartier de la ville. Vous pouvez voir sur la droite que les quartiers les plus peuplés en 3-24 ans sont les quartiers Vieux quartier-Tribonerie centre qui regroupent 787 jeunes et le vieux quartier Civron qui regroupe 834 jeunes. Bien sûr, il faut y ajouter La vallée 2. Toutefois, ceux-ci sont suivis de près par le quartier des Trois Fermes avec 754 jeunes et Longchamp avec 636 jeunes, mais eux deux figurant parmi les plus petits quartiers de Hem. De ce fait, ces quartiers ont une population plus jeune – comme vous pouvez le remarquer sur la gauche –, avec 39 % de 3-24 ans pour les Trois fermes et 38 % pour le quartier Longchamp, contre 30 % à l'échelle de la Ville.

Le projet jeunesse, c'est une réflexion collaborative. D'abord avec la cellule de coordination qui est mise en place depuis 2011. Elle se réunit mensuellement et est composée des acteurs partenaires de la jeunesse, en l'occurrence les deux centres sociaux, l'Espace de vie Saint-Exupéry et le centre social Trois villes, Horizon 9, Ordinat'Hem, l'AJTF, Action Boxe, le GIP Agire et Hémix. Et bien sûr, il y a également la concertation avec les jeunes. Celle-ci reste la partie essentielle du travail d'un service jeunesse. Être au plus près de la réalité de territoire.

Notre rétroplanning. Donc, en 2018, il y a eu les premières assises de la jeunesse, afin de poser un diagnostic. En 2019, il y a eu les secondes assises de la jeunesse, où une réflexion a été engagée sur la rédaction du futur projet jeunesse. En 2020, il y a eu un séminaire de coordination territoriale plus un questionnaire à destination des 11-17 ans. En 2021, il y a eu à nouveau les assises de la jeunesse, où les jeunes nous ont fait des propositions, et on en a vraiment tenu compte dans la rédaction du projet jeunesse, plus un questionnaire à destination des 16-25 ans. Nous avons dissocié, concernant les questionnaires, les 11-17 ans des 16-25 ans parce que les priorités ne sont pas les mêmes. Pour les 11-17 ans, c'était les loisirs et la scolarité tandis que pour les 16-25 ans c'est l'emploi et l'insertion.

Alors, le projet jeunesse a été écrit selon six principes fondateurs. D'abord l'universalité. Le projet jeunesse prévention concerne effectivement tous les jeunes hémnois. L'équité à faire plus pour les jeunes qui en ont le plus besoin. La primauté du rôle éducatif des parents. C'est-à-dire que pas question de remplacer le rôle des parents, mais les institutions, les partenaires viennent en complément et en appui aux parents. La transversalité, mais effectivement le service jeunesse travaille en transversalité avec les partenaires sur les territoires et puis avec les différentes institutions. La continuité des actions et la notion de parcours. C'est-à-dire, il est indispensable de conduire des actions adaptées à chaque parcours de chaque jeune et d'éviter au maximum les ruptures. Et le dernier principe c'est la démarche de partenariat et de projet. La conception et la mise en place d'un projet jeunesse est une œuvre collective qui doit mobiliser l'ensemble des ressources et des compétences du territoire. Les actions doivent être élaborées en fonction d'objectifs clairs et partagés, en évitant le cloisonnement par secteur d'activité.

Là, nous allons commencer à vous présenter le projet jeunesse. Donc le projet jeunesse se présente en forme d'entonnoir. Voilà, j'ai une pensée plus spécialement pour Françoise Plouvier, parce que c'est elle qui avait eu cette image, parce que c'est elle qui avait écrit, en 2011, le premier projet jeunesse. Elle avait pris cette image que l'on a repris également par la suite. Donc pourquoi en entonnoir ? C'est que l'axe 1 concerne les jeunes de 6 à 25 ans, l'axe 2, les jeunes de 12 à 25 ans et le troisième axe, un public cible, c'est-à-dire des jeunes qui ont un peu plus de difficultés et qui ont besoin plus particulièrement d'un accompagnement individuel.

Alors, l'axe 1, proposer un programme d'animation équilibré et amplifié pour tous les jeunes, pour tous les jeunes hémnois. Dans cet axe, nous allons par exemple retrouver notre animation Sea, Hem & Sun. La troisième édition a lieu cette année. C'est vrai que par rapport au débat que l'on a eu précédemment concernant le budget, vu la flambée du coût de l'énergie, vu la hausse du taux d'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, nous avons décidé non seulement de reconduire cette action Sea, Hem & Sun, mais d'ajouter deux jours supplémentaires. C'est-à-dire que, comme l'avait précisé Monsieur le Maire en début de Conseil, le Sea, Hem & Sun se déroulera du mercredi 19 juillet au vendredi 28 juillet, c'est à dire durant dix jours, alors que l'année dernière il ne s'était déroulé que sur une période de huit jours. Alors, le premier objectif, c'est d'accompagner l'accessibilité à la pratique culturelle et sportive pour tous les jeunes hémnois.

Les clubs et les associations sportives connaissent une baisse du nombre d'adhérents chez les jeunes depuis la crise sanitaire et ne parviennent pas à les faire revenir. Les structures culturelles, très

impactées également par la crise sanitaire, avec parfois des difficultés à faire venir les jeunes, notamment issus des QPV. Pour répondre à cet objectif, voici nos propositions :

- l'ouverture de nouveaux créneaux de sport encadrés en période estivale,
- proposer des actions dans tous les quartiers, par exemple des auberges espagnoles dans tous les parcs de la mairie,
- conforter les animations existantes,
- faire le relais entre le collège et les associations sportives et culturelles si besoin et mettre en place et approfondir les temps de pratique inclusive dans les écoles.

M. Kamel MAHTOUR : Donc, objectif 2 : accompagner le développement de la plateforme jeunesse via le point d'information jeunesse. Exemples d'actions :

1. Organiser des échanges avec les autres accueils de loisirs.
2. Amplifier le Hem Esport Academy
3. On va donc valoriser et accompagner les écoles de discipline dans le respect de la charte. Exemple d'action : copilotage entre la Ville et les écoles de discipline pour une meilleure compréhension des besoins des jeunes.

Mme Fabienne LEPERS : Alors, le quatrième objectif de l'axe 1, c'est de développer les valeurs environnementales et du développement durable. Exemples d'action : mettre en place des actions de développement durable en direction des jeunes, zéro déchet, gestes utiles, plantations ; suivre un vrai fil rouge dans les projets d'éducation à l'environnement, de la primaire jusqu'au collège. Bon, il faut savoir que déjà beaucoup d'actions - je me tourne vers ma collègue Anne Dassonville, on travaille vraiment en binôme sur le sujet et les services éducation, et ton service travaille vraiment main dans la main, comme tu dis -, beaucoup d'actions sont déjà mises en place non seulement dans les écoles du premier degré, mais également au sein des collèges. Ensuite, les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable sont les Maisons de l'eau, de la pêche et de la nature et les Jardins populaires de Roubaix, qui travaillent en partenariat avec les deux centres sociaux du Territoire. Et ce qui est intéressant, c'est une réflexion des Jardins populaires de Roubaix qui disaient qu'un public de plus en plus jeune souhaite pratiquer le jardinage, notamment depuis le premier confinement.

L'axe 2, c'est favoriser l'autonomie et l'émancipation de tous les jeunes hémois. Le premier objectif est de valoriser les jeunes dans leur parcours, favoriser leur libre choix et accroître leurs ambitions pour leur permettre de s'émanciper. Donc pour répondre à cet objectif, nos propositions sont les suivantes : formation des partenaires sur l'égalité femme homme ; mettre des actions de déconstruction des préjugés et des stéréotypes de sexe au collège ; accompagner les projets et les initiatives via le dispositif « Pass à l'action » et mettre en place des actions sur la laïcité avec le collège et les partenaires.

M. Kamel MAHTOUR : Objectif 2, donc promouvoir les talents locaux, la culture urbaine et favoriser l'expression des jeunes. Exemples d'actions : donc créer un ou plusieurs événements, valorisation des jeunes de type scène ouverte ou exposition de talents manuels.

Mme Fabienne LEPERS : Le troisième objectif, encourager le développement d'instances participatives en organisant des visites des lieux de citoyenneté tels que l'Assemblée nationale, le Conseil régional, le Département, la MEL, la mairie en organisant des journées citoyennes avec le collège sur le modèle de nos journées mini-citoyennes faites avec nos écoles depuis deux ans (depuis une bonne année, même) avec nos écoles du premier degré, aussi bien les maternelles que les primaires des écoles publiques et privées, en développant des échanges culturels dans le cadre du jumelage, en créant des instances de concertation régulière avec les jeunes et en mettant en place des commissions de présentation de projets de jeunes avec les élus.

M. Kamel MAHTOUR : Objectif 4, créer du lien, approfondir les actions intergénérationnelles et de convivialité.

Et l'axe 3, donc approfondir la prévention individuelle et collective en nous appuyant sur un parcours de jeunes. Pourquoi ? Développer la prévention dès le plus jeune âge (prévention précoce). Développer une véritable prévention de la délinquance telle que le repérage, l'accompagnement, le suivi individuel...

M. Kamel MAHTOUR : Ensuite, objectif 1 : développer la prévention de santé mentale. Développer la prévention des addictions auprès des jeunes. Exemples d'actions : intervenir dans les collèges, mais voire même dans les écoles primaires dès la CM2 ; créer un électrochoc avec des professionnels de santé pour mobiliser toute l'équipe éducative pour se mobiliser contre les addictions de drogue qui touchent les plus jeunes. 2 : Formation des partenaires sur la santé mentale et 3 : travail de partenariat sur le repérage des jeunes en souffrance.

Et objectif 2 : développer la médiation urbaine dans un travail de proximité et dans une logique de parcours de jeunes. Exemples d'actions : présence de deux médiateurs sur la commune cinq jours sur sept ; orienter les jeunes vers les lieux de captation (la Mission locale, Horizon 9, les centres sociaux (Trois Villes et Saint-Ex.), mais je rajouterais aussi également l'AJTF qui fait l'accueil du soir par son animateur, Kada Bouziane, et de Daouda Sow, d'Action Box et la cellule de parcours des jeunes. Axe 4...

Mme Fabienne LEPERS : Alors, le troisième objectif. Le troisième objectif, c'est accompagner les jeunes dans leur orientation et parcours de formation pour favoriser, anticiper les situations de rupture à l'école et éviter leur sortie précoce du système scolaire. Pour répondre à cet objectif, voici nos propositions :

- mise en place d'une cellule partenariale par la Ville avec le collège,
- agir dès la démobilisation avec la mise en place des ateliers au sein même du collège et une prise en charge en direct,
- créer une extension du DRE aux 16-18 ans via l'action « Arrêt sur image » portée par Horizon 9,
- repérer et orienter les jeunes vers des dispositifs d'accompagnement tels que devoirs faits et le tremplin en partenariat avec le collège,
- redonner ses lettres de noblesse aux métiers manuels et de l'artisanat,
- proposer également aux jeunes des stages en immersion, en plus des stages obligatoires pour confirmer leurs projets professionnels et agir en faveur de la prévention et la délinquance. Et là, je vais m'arrêter un peu sur le sujet parce que à la rentrée scolaire, nous allons davantage développer les actions de prévention contre le harcèlement scolaire et contre le cyberharcèlement. C'est vrai qu'actuellement l'équipe des jeunesse intervient au collège Devos, malgré le fait que – comment dire ? – que le collège Devos a intégré le dispositif phare de l'Éducation nationale. On vient également en soutien. Nous sommes également, nos partenaires viennent aussi en soutien dans des actions de prévention contre le harcèlement, en l'occurrence Horizon 9 et les deux centres sociaux. Et je pense qu'on n'est vraiment pas assez. Enfin, je veux dire, il faut unir nos forces pour vraiment lutter contre cette violence, parce qu'on peut vraiment parler de violence. Et à la rentrée scolaire, nous développerons davantage les actions de prévention, non seulement au sein du collège Devos, mais également au sein du collège Saint Paul et également au niveau des écoles du premier degré, qu'elles soient publiques ou privées.

M. Kamel MAHTOUR : Donc axe 4 : ouvrir la communication, mieux informer, faciliter l'accès des jeunes au droit. Donc objectif : mieux informer, mieux communiquer en direction du public jeune. Exemples d'actions : créer des nouveaux canaux de communication tels que Tik Tok, Snapchat, Instagram c'est déjà le cas, et le Facebook étant obsolète. Voilà et donc je vais faire la conclusion.

Je vais vous commencer d'abord par l'ordre protocolaire, par Monsieur le Maire, comme vous avez été, vous, Monsieur Francis Vercamer, à l'écoute, d'avoir, malgré nos économies que nous avons fait cette année, d'avoir un projet jeunesse fort. Soyez remercié. Vous, Madame la directrice générale des services, Véronique SIX, pendant longtemps vous avez animé ce pôle éducation jeunesse avec passion, avec professionnalisme, vous êtes toujours restée à l'écoute et vous étiez aussi également, de bons conseils. De remercier, bien sûr, j'avais oublié la directrice de cabinet, qui est Sabine Nouqueret, qui a la longévité dans la Ville et par son expérience, qui est aussi à l'écoute et qui nous a beaucoup aidés.

Mes collègues Nicolas Blanchard, qui est le nouveau directeur pôle. Enfin, il est plus nouveau maintenant, le pôle éducation jeunesse qui s'est mis vite dans le bain. Par son expérience aussi il nous a beaucoup éclairés et aidés. Et l'emblématique bien sûr Axelle Grave, la nouvelle responsable du service jeunesse et de toute son, et de toute son équipe qui a su dynamiser et mettre en place avec les partenaires pour qu'il y ait des actions sur la Ville. Qu'elle soit remerciée. Mes collègues, donc Fabienne Lepers, avec qui nous travaillons en étroite collaboration, mes collègues des membres de la commission Éducation

Jeunesse. Et j'aurais une petite phrase d'un grand homme, qui était Nelson Mandela, qui disait que « *chaque génération n'a pas l'opportunité de refaire le monde* ». Merci Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci Kamel et Fabienne parce qu'ils ont fait un duo pendant toute cette présentation. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Alors, Karima Chouia et après Madame Louchart.

Mme Karima CHOUIA : Alors, merci pour cette présentation de cette stratégie et ce projet jeunesse. Alors je vous rassure, je vais le voter. Il n'y a pas de souci là-dessus. Juste quelques petits points. Donc vous vous êtes appuyés sur les acteurs de la jeunesse et les jeunes, et je pense que, vraiment, c'est quelque chose qui concourt à l'implication des personnes que de consulter les premiers concernés d'une politique publique et de toujours revenir vers eux pour voir si ça a atteint son but ou pas et quelles sont les évolutions. Alors on en a parlé déjà, mais pour certains jeunes, ils souffrent de la perte de revenus de leurs parents avec la crise. Ils vivent, pour certains, dans des logements exigus. Il y a de l'isolement, il y a des décrochages scolaires, il y a des problématiques de santé mentale. On en a parlé. On voit que finalement l'impact de cette crise, elle a été considérable pour les enfants et les jeunes. Donc il faut vraiment prendre en compte leurs difficultés, leurs envies, leurs besoins et toujours venir les questionner.

Alors je rebondis sur la santé mentale puisque ça figure dans le projet, mais mardi est sortie une étude sur les troubles de santé mentale qui touchent les plus jeunes, donc sur la tranche d'âge des 6-11 ans. En fait, cette première étude nationale, par Santé publique France, montre qu'il y a 13 % de ces jeunes enfants qui sont touchés par un trouble de santé mentale. Donc plus tôt on pourra agir et plus tôt on interviendra aussi sur ces jeunes, eh bien mieux ce sera pour eux. Et je pense que c'est vraiment une donnée à prendre en compte dans le déploiement d'une politique de prévention pour eux tous.

Je pense qu'amplifier la démarche participative auprès des jeunes, alors les canaux de communication vont y contribuer. Voilà, Tik Tok, c'est jeune, Facebook c'est pour les 35-50 ans, Kamel, un peu plus vieux, mais ce n'est pas obsolète, voire un peu plus encore. Mais cette démarche participative, en fait, ça permet d'améliorer aussi la représentativité de tous les jeunes. Parce que certes, il y a des fois des élections, on a des conseillers de la jeunesse, etc., mais on ne peut pas se baser que sur ces représentants-là parce qu'il va manquer forcément les autres personnes qu'on ne va pas voir, qui ne seront jamais consultées, qui ne vont pas faire la démarche et c'est important de pouvoir aller vers eux. À nous d'imaginer des moyens de pouvoir aller les capter régulièrement. Sinon on a un biais sociologique qui va se passer et on va passer à côté de besoins que peut-être, d'autres n'auront pas identifiés.

Ce qu'il faut, c'est qu'on ait des outils à la hauteur pour accompagner et permettre à tous les jeunes, quel que soit leur quartier, quel que soit leur milieu d'origine, de se saisir de cette chance de participer à la construction de leur avenir et de participer à ce projet jeunesse. On est à une époque où de nombreux jeunes s'abstiennent dans les élections, même quand ils ont le pouvoir de voter. On le voit dans les différentes élections quand ils ont 18 ans, voilà. À l'heure où les extrêmes, on en a parlé tout à l'heure, s'invitent chaque jour un peu plus dans le débat public, où les inégalités s'accentuent, où une partie de la jeunesse, elle bat le pavé quand même pour le climat ou pour lutter contre toutes les formes de discrimination, on a le devoir de permettre à toute notre jeunesse d'utiliser sa capacité d'agir pour son avenir. C'est ce que vous avez commencé à faire. Je pense qu'il faudra toujours le faire et se représenter devant eux régulièrement pour pouvoir voir si on est toujours en adéquation avec leurs besoins. On ne doit laisser personne de côté. Surtout, penser à ceux pour qui, finalement, la puissance publique, est essentielle dans la lutte contre les inégalités et les discriminations.

J'ai juste une remarque que je n'avais pas faite avant. Je suis désolée, mais sur l'axe 2, c'est du texte, mais stéréotype de sexe pour moi c'est stéréotype de genre. Si on veut vraiment être sur quelque chose, c'est pas stéréotype de sexe mais de genre. Et dans cet axe-là, je pense qu'il faut aussi parler des questions de validisme. Ça touche le handicap, en fait. C'est un sujet qui vient de plus en plus sur le débat public et je pense que ça peut faire partie aussi de cet axe.

Je rebondis sur le harcèlement scolaire puisqu'aujourd'hui il y a une plénière au Conseil régional. Il y a une motion qui a été portée par mes collègues écologistes, réécrite par différents groupes et elle a été votée à l'unanimité pour que puisse être porté un gros projet sur le harcèlement scolaire. Donc on est en plein dedans. Et que nous, on puisse aussi le faire. C'est plus que nécessaire. En tout cas, je redis mon

souhait que l'ensemble de la jeunesse puisse se saisir de ce projet. Moi aussi je vais citer quelque chose : « *C'est en prenant soin de sa jeunesse qu'une société prépare son avenir* ».

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Je vais être plus succincte, je pense. Alors moi, j'ai pris plaisir à lire ce projet jeunesse. Je le dis parce que le document est bien structuré, bien construit. Le projet, il a été fait avec méthode, en partageant les éléments de diagnostic, définir des objectifs et en concertant largement avec les jeunes et les partenaires. Et enfin chose sur laquelle je reviens souvent en précisant des critères d'évaluation, en amont donc, du coup. J'étais, j'ai pris plaisir à lire. Donc nous, on partage les quatre grands axes qui ont été retenus et les objectifs qui sont définis. Le principe d'universalité qui est retenu pour ce plan jeunesse aussi, mais aussi et surtout celui d'équité parce que ça, c'est déterminant de faire plus pour ceux qui ont besoin de plus et d'adapter les propositions aux spécificités de chacun. Et j'insiste là-dessus, parce que c'est parfois des arguments que j'ai énoncés plutôt en défaveur de certaines actions politiques. Et là, l'équité, ça me parle.

Maintenant, je vais partager aussi avec vous ma frustration d'élue d'opposition parce que ce projet m'intéresse. Mais j'aurais aimé qu'on puisse prendre plus de temps dessus, notamment dans une commission. Il y a beaucoup d'éléments qu'il serait intéressant de creuser pour creuser les effets, partager avec les intéressés des retours d'expérience, comprendre pourquoi certains jeunes ne sont pas touchés par ces mesures, etc., etc. Et j'aurais bien aimé, par exemple, qu'on puisse inviter à la commission le Conseil de la jeunesse pour avoir un débat avec eux, leur expliquer les choses et les retours. Même si effectivement, comme vient de le dire Karima Chouia, le Conseil de la jeunesse ne représente pas toute la jeunesse, mais c'est déjà un premier point.

Donc l'idée c'est forcément de rendre le document plus pragmatique, plus opérationnel, vérifier sa pertinence sur le terrain et ça aurait pu aboutir à la formalisation d'un avis, comme on l'a sur le rapport de la DSU par le Conseil citoyen. Là, on pourrait avoir un avis du Conseil de la jeunesse sur le projet jeunesse qui est porté par la Ville.

Ce qui manque pour moi dans ce document c'est un budget prévisionnel des actions qui sont proposées en le déclinant par axe, pour qu'on puisse vérifier que les moyens qui sont mis en face de chaque objectif sont adéquats et vérifier que les principes fondateurs qui sont dictés sont bien respectés dans la mise en œuvre successive de ce plan, parce que sans des moyens adaptés, on risque d'avoir un écart entre les objectifs qui sont affichés et les résultats obtenus. Je vais donner des exemples très concrets. On parle de donner une égalité de chance de réussite à tous les jeunes, mais on annule pour faute de moyens le bibliobus dont on a parlé tout à l'heure au projet de médiathèque. Je pense aussi à l'accès à la musique dans l'accès à la culture développé pour tous, parce que le projet Opus, c'est une réussite, mais il a failli ne pas exister puisqu'après Démos la MEL avait annoncé la fin du projet et il n'y avait rien qui était repris derrière pour assurer sa succession. Donc là je pose la question. J'anticipe quand le projet Opus va prendre fin, est-ce que la Ville, nous, on peut déjà anticiper et mettre en place des choses pour qu'on puisse continuer à faire réussir ce projet ?

Alors, j'anticipe aussi les retours qu'on va me faire. On va m'évoquer les dumistes dans les écoles pour l'accès à la musique pour tous. Je sais, c'est une très bonne mesure, mais entre inscrire un enfant dans une école de musique pour apprendre un instrument et faire venir des dumistes dans une école, vous admettrez que ce n'est quand même pas tout à fait la même chose. Donc, voilà, des fois il faut des moyens.

Et enfin je vois bien dans le document les efforts qui sont faits pour mettre en avant le vivre ensemble, la volonté de rassembler les jeunes au-delà de leur quartier d'appartenance pour fédérer au sein de la Ville. Je suis tout à fait favorable avec cet objectif, mais dans la vie, on entend quand même très souvent des gens à Hem dire trop régulièrement qu'il faut fuir certains lieux ou certains services, parce qu'il y a une peur irrationnelle de mauvaise fréquentation. Alors on l'a, je pense, tous entendu. Je dis bien peur irrationnelle, parce que pour moi, c'est le fait de ne pas connaître l'autre ou les dispositifs qui font qu'on a parfois peur de certaines choses et peur de l'autre. Et donc je pense qu'il y a quand même encore du travail à faire pour lever les freins au sein de la Ville. Et je pense aussi que c'est notamment en associant les plus jeunes qu'on peut y arriver. Voilà.

M. Francis VERCAMER, Maire : Saïd LAOUADI.

M. Saïd LAOUADI : Oui, merci Monsieur le Maire. Merci en tout cas à Fabienne et à Kamel pour la présentation de ce projet jeunesse. J'avais déjà souligné, moi, la qualité du partenariat dans notre

commune qui est exemplaire et vous l'avez remis en avant. Je voulais simplement, j'ai peut-être mal entendu - ajouter aussi aux partenaires le Pôle emploi. Il est quand même sur notre commune, donc je ne sais pas s'il l'a cité ou pas. S'il l'a cité, alors je m'en excuse, mais simplement pour dire bravo à ce projet. Pour la partie formation emploi, je voulais simplement souligner qu'il y a aussi ce partenariat exemplaire puisqu'on a une convention de partenariat qui n'existe nulle part en France avec le Pôle emploi. Donc ça, c'est simplement pour dire que le Pôle emploi fait partie de l'équipe qui accompagne et soutient tous les parcours sociaux, économiques.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Oui, moi je voulais juste réintervenir sur l'intervention de Mathilde par rapport au Conseil de la jeunesse. En fait, le projet jeunesse a été monté aussi en partie autour des actions que le Conseil de la jeunesse veut mettre en place tout au long de son mandat, notamment les réseaux de communication, c'est eux. Ils ont déjà créé leur page Tik Tok. Ils sont en train d'apprendre à travailler avec pour pouvoir justement communiquer plus facilement avec les jeunes. Les actions de prévention, ils les font aussi et tout ce qui est action intergénérationnelle et tout ça, c'est des projets qu'eux veulent mettre en place. Donc si on avait eu un retour sur un peu comme le Conseil citoyen, en fait, ils auraient été d'accord puisqu'en fait sans vraiment le savoir ils ont créé le projet jeunesse en proposant des actions qui sont reprises dans le projet jeunesse. Mais pour rencontrer le Conseil de la jeunesse, il n'y a pas de souci. On en parle avec Florian, on peut organiser une rencontre. On ne fera peut-être pas ça en salle de réunion, on fera peut-être ça à la plateforme jeunesse, ce sera plus cool et puis on pourra discuter avec eux. Il n'y a pas de problème.

M. Francis VERCAMER, Maire : Anne Dassonville.

Mme Anne DASSONVILLE : Oui, j'avais décidé de ne pas parler, c'est vrai, mais c'est plus fort que moi. Non, je voulais juste revenir sur les actions, effectivement environnement. Fabienne en a parlé et l'a mis en avant, parce que le service jeunesse et le service environnement travaillent effectivement main dans la main. Et toi Karima, tu l'as dit aussi, la jeunesse s'intéresse au climat et à la planète et à son bon fonctionnement. Forcément, c'est légitime vu qu'ils vont l'habiter demain et pour encore un moment. Ici, cette année il y a eu énormément d'interventions par nos deux animatrices du service environnement, Gaëlle Bailleul, évidemment, qui est allée plusieurs fois dans différentes écoles, et Marion Paternoster, qui est notre stagiaire environnement, qui a fait beaucoup d'interventions sur le rôle de l'arbre sur la nécessité de ne pas jeter les déchets, de les trier, de valoriser, de recycler. Voilà, il y a eu beaucoup d'interventions parce que, effectivement, c'est une bonne approche que de sensibiliser tout de suite les jeunes et voire même les petits. Encore aujourd'hui il y avait toute une journée avec l'école Saint-Ex. à la base de loisirs avec 70 élèves qui étaient à la base de loisirs et qui ont pu regarder toute la biodiversité qui s'y réfugiait. Tout l'intérêt d'avoir de la nature à nos portes et de pouvoir en profiter et de la préserver. Et donc ça, c'est vraiment quelque chose de transversal. Et avec le service jeunesse, c'est quelque chose qu'on travaille et qu'on travaillera encore évidemment, parce que c'est très porteur.

M. Francis VERCAMER, Maire : Kamel MAHTOUR.

M. Kamel MAHTOUR : Donc en fait c'est pour un peu rebondir à ce que vous avez dit Madame Chouia et Madame Louchart. J'entends bien, Madame Chouia, que vous avez raison sur la santé mentale, puisque les chiffres se sont aggravés pendant la période du Covid, lors du confinement, sur la santé mentale. Je rappelle, c'est une ville de 19 000 habitants. Nous, on fait ce qu'on peut de mettre en place. On met en place des actions dans ce sens-là avec la Ville, mais c'est une compétence départementale. Vous, vous y travaillez, donc vous savez ce que c'est que... Voilà, après, il faut avoir des moyens. Il faut avoir des psychiatres et des psy- et des psychologues. Il faut savoir, en France, là, quand même, la santé mentale, elle est quand même très pauvre, hein ? On est quand même très loin de nos voisins européens. Donc nous, à Hem, dans notre petite ville, on fait ce qu'on peut et avec les moyens qu'on a. Et on a prévu dans ce projet jeunesse, justement, dans l'axe 3, pour mettre en place ces actions-là et accompagner ces jeunes.

Et pour répondre à Madame Louchart, parce que je n'ai pas très bien compris vers la fin sur les peurs, etc. sur les jeunes. Il faut savoir sur la Ville, il y a une concentration de jeunes un peu partout. Les jeunes se rassemblent soit au Civron, qu'ils soient Schweitzer ou soit à Hem-centre ou dans les quartiers des Hautchamps Longchamp, il y a toujours des rassemblements de jeunes. Ils ne font pas peur. Il faut juste leur parler et aller vers eux. Et c'est ce que nous on fait avec le service jeunesse et les acteurs locaux, et

nos partenaires associatifs avec qui on travaille, qui sont sur le terrain et en permanence et on va dans tous les quartiers. Voilà les jeunes, il faut leur faire confiance, mais pas avoir peur.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Madame Chouia, quand elle est au Conseil municipal, elle est citoyenne de Hem. Elle n'est pas élue au Département, déjà. Elle y travaille en tant que fonctionnaire, mais elle n'est pas élue au Département. Je ne fais pas la politique, donc ça c'est important de le repréciser quand même. Et la politique de santé mentale, ce n'est pas une compétence départementale non plus. Voilà. À partir du moment où on met des choses sur une politique volontariste et qu'on vient dire nous aussi que c'est bien, qu'il faut aller plus en avant, ce n'est pas une critique. C'est juste qu'on le souligne et qu'on se dit, il y a aussi ça à reprendre, tout simplement. Mais je voulais que les choses soient bien claires.

M. Francis VERCAMER, Maire : Saïd Laouadi, qui veut en rajouter une petite couche.

M. Saïd LAOUADI : Non pas une couche. Pour aller dans le sens de Madame Chouia. Nous, nous avons sur la mission locale un psychologue et, j'avoue, on avait déjà échangé à ce sujet-là. Il n'y a jamais eu autant, autant, il n'y a plus de place dans les rendez-vous de psychologue. Il faut savoir aussi que la Mission locale a un psychologue. Donc je donne raison au projet jeunesse et à ce qu'a dit Madame Chouia.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Nouqueret.

Mme Clémentine NOUQUERET : Moi, je voulais revenir sur le book truck, comme vous l'avez effectué, enfin, vous l'avez cité à plusieurs reprises. On a pris la décision d'annuler ce projet pour des raisons budgétaires, et notamment pour la sobriété que vous défendez. Donc c'est un choix qu'on assume. Par contre, on n'abandonne pas du tout le projet de médiathèque. Au contraire, on travaille dessus pour qu'il soit dans le tiers lieu dans l'ancienne école de Jules Ferry. Donc ça, c'est un projet qui est toujours en cours, sur lequel on continue de travailler. Mais en tout cas, on a pris la décision de ne pas le faire aujourd'hui. Mais voilà, on n'abandonne pas du tout le projet du livre, et d'ailleurs, l'année prochaine, on aura aussi le festival du livre qui aura lieu. On va essayer de renouveler l'édition tous les deux ans. Donc il aura lieu l'année prochaine, en 2024, du coup. En tout cas, on travaille encore sur ce sujet-là et sur le livre. On ne fera pas le book truck, mais on fera d'autres choses sur ce sujet.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Je vais donner la parole à Fabienne, mais je me faisais la réflexion, compte tenu des allers-retours des fauteuils, qu'on a bien fait de mettre les crédits au BS pour les micros.

Mme Fabienne LEPERS : Simplement deux précisions concernant la santé mentale. C'est clair que dans le cadre du dispositif de réussite éducative, nous avons une psychologue, et vraiment, c'est vrai que c'est un axe fort qui est développé et beaucoup d'enfants sont suivis par les psychologues. La seconde chose, c'est concernant le financement du projet jeunesse. En fait, vous pensez bien qu'on travaille sur le projet jeunesse, vous avez vu, depuis pas mal de mois. Et, en fait, il a été voté lors du BP. Il était, il est compris dans le vote du BP. L'enveloppe budgétaire y est pour notre projet jeunesse.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bien. Je vous propose de clore ce débat. Quelques mots quand même sur le sujet. Alors, Madame Louchart, vous avez évoqué le fait qu'il n'était pas chiffré. C'est un projet, ce n'est pas un programme. Donc c'est pour ça qu'il n'a pas été chiffré. Bien évidemment, derrière, il y aura un programme d'actions qui va être mis en œuvre et pour lequel un certain nombre de crédits seront engagés chaque année. Donc ça, je laisse Kamel et Fabienne travailler sur ce sujet. Moi, je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous y travailliez avec eux dans le cadre de la commission ou ailleurs. Enfin ça, c'est à vous de voir comment vous pouvez travailler, mais vous êtes la bienvenue, si vous avez des propositions à faire, bien évidemment.

Le dossier Démos, je connais bien. Je pense que vous le savez, Madame Louchart, vous me tendez la perche, donc je la prends au passage. Démos, c'est moi qui l'avais mis en œuvre quand j'étais vice-président de la Métropole lilloise sur la politique de la ville avec l'Orchestre philharmonique de Paris. Maintenant ça a été repris, dans un dossier qui s'appelle Opus, avec l'Orchestre national de Lille. Ce serait difficile de le mettre en œuvre uniquement au niveau municipal parce que c'est bien un dossier qui est intercommunal et qui est porté comme cela, de façon à mélanger – si je puis me permettre l'expression – des enfants de différentes cités au sein d'un orchestre pour qu'ils jouent ensemble et qu'ils apprennent à se connaître ensemble et qu'ils sortent de leur quartier. Donc si c'était pour le faire uniquement à Hem,

on pourrait le faire avec l'orchestre de Hem, On pourrait imaginer ça, mais du coup on ne les fait pas sortir de leur quartier. Donc, on va laisser courir Opus. Ça vient de démarrer, il y en a pour trois ans, on a offert les instruments cette semaine, donc on en a pour trois ans. On verra si la MEL décide de ne plus suivre ce dossier ou cette activité. On verra comment on le fait, mais moi je suis très partisan à le poursuivre parce que c'est moi qui l'avais mis en place à l'époque. Donc j'avais d'ailleurs insisté pour qu'on continue sur le sujet, mais je n'ai pas eu besoin de beaucoup insister parce que Jean-François en était persuadé aussi, compte tenu de l'attrait que ça a auprès des jeunes. Moi, je peux vous en témoigner, lorsqu'on a remis les instruments de musique cette semaine c'est des violons, violoncelles, les enfants étaient extrêmement – comment dirais-je ? – engagés sur ce projet. Ils nous ont joué un petit morceau, enfin, etc. Enfin, franchement, c'était très bien et les parents étaient très satisfaits aussi. Donc c'est vraiment une vraie action sur la découverte de la musique, sur le langage universel, sur l'apprentissage de jouer ensemble, l'apprentissage de la musique, le respect du professeur, etc. On peut regretter effectivement qu'il y a neuf ou dix enfants sur un quartier qui comporte 2 000 ou 3 000 habitants, ce n'est pas grand-chose, mais en tout cas c'est un bon partenariat qu'on fait avec le centre social des Trois villes.

Mais c'est une action parmi d'autres. On en reviendra peut-être au moment de la politique de la ville, parce qu'on fait plein d'autres actions auprès des jeunes, de façon à ce qu'ils découvrent différentes activités et là, en l'occurrence la musique. Mais on essaie de faire découvrir des quantités d'actions de façon à leur en faire – comment dirais-je ? – découvrir une passion et peut-être, pourquoi pas, demain un métier s'ils en ont envie.

Voilà, je vous propose de passer au vote de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? C'est l'unanimité, je vous remercie. Bravo à Kamel et Fabienne pour cette présentation.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent la délibération-cadre relative au projet jeunesse et prévention 2022-2026.

15. CRITERES DE RECEVABILITE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous attaquons maintenant la délibération 15 avec le critère de recevabilité des demandes de subventions par Jean François Leclercq.

M. Jean-François LECLERCQ : Merci Monsieur le Maire. Euh, donc, effectivement, mes collègues adjoints en charge des politiques sportives, éducation jeunesse ou sociale pourront effectivement amender et compléter ce que je vais présenter puisque c'est un travail qui a été mis en place et fait de concert avec l'ensemble des adjoints qui ont dans leur délégation des associations et qui font appel à nous pour des projets tout au long de l'année. Je rappelle que les derniers critères de subvention avaient été votés en 2015. Donc, comme on l'avait déjà annoncé à plusieurs reprises au sein de cette assemblée, on a donc travaillé de concert avec l'ensemble des adjoints et des techniciens concernés par les associations pour aboutir à ces critères de subvention que nous sommes amenés à voter ce soir après avoir eu maintes réunions de travail, d'allers-retours entre les services, entre nous pour pouvoir avancer et les présenter ce soir.

Donc effectivement on a mis en place de nouveaux critères. Certains existent déjà, d'autres ont été améliorés, amendés pour arriver à ces critères présentés ce soir en Conseil municipal. Donc pour chaque délégation, on a des items communs à toutes les politiques qui sont mises en place et, après, il y a donc des items spécifiques par politique sectorielle que chaque adjoint a pu mettre en place. Donc il y a au niveau des items plusieurs critères qui ont été mis en place, qui existent déjà, d'autres qui ont été améliorés, lorsque les associations déposeront leur dossier d'appel à projet, qui sera envoyé dès demain puisqu'on attendait le vote du Conseil municipal pour envoyer les dossiers d'appel à projet, dans lequel nous mettrons un courrier d'accompagnement en indiquant aux associations que le Conseil municipal a revu ces critères d'appel à projets, pour que les associations soient effectivement informées de ce qui a été décidé ce soir au sein de notre assemblée.

Donc, au niveau du socle commun, donc il y a plusieurs items qui ont été mis en place dont les systèmes administratifs, dont certains coulent de source. Bien évidemment, si une association ne fait pas de demande de subvention, forcément elle n'a pas de subvention, mais également un respect de la vie statutaire. Il nous paraît important que chaque association – et c'est la loi – fasse une assemblée générale annuelle et y convier les élus qui sont financeurs, non seulement par des moyens financiers, mais

également par des moyens- comment dirais-je ? – des moyens de locaux et d'impression de documents et autres. Donc tout ça fait qu'il nous semble logique et normal que les élus soient conviés à l'assemblée générale annuelle de l'association. Donc s'il n'y a pas d'assemblée générale, s'il n'y a pas de dossier d'appel à projet, il n'y aura pas recevabilité d'un éventuel dossier d'une demande de subvention.

Bien évidemment, il y a également des respects de valorisation des actions de développement durable, respect des locaux, application des mesures de sobriété énergétique – on l'a voté dernièrement au Conseil municipal -, et également dans les critères communs la participation aux manifestations municipales. Il nous paraît important que les associations qui bénéficient de moyens financiers ou autres de la Ville participent également à la vie municipale et participent aux actions que nous menons sur la commune. Et bon nombre d'elles le font déjà aujourd'hui. C'est vrai que nous avons la chance d'avoir une vie associative très riche et qui participe activement en dehors de leurs activités propres à la vie, à la vie municipale.

Voilà, ça, ce sont les grandes lignes au terme des items communs à l'ensemble des politiques. Je vais parler, moi, après, pour, moi, au niveau de la politique culturelle et je laisserai Étienne, Philippe et Fabienne parler de leurs items respectifs au niveau de leur politique. Donc en ce qui concerne la politique culturelle, les critères qui sont mis en place c'est bien sûr la valorisation des écoles de disciplines. Là également, on met en avant également les Hémois, et non-Hémois. Plus une association aura de Hémois dans son association, plus effectivement la subvention pourra être revalorisée et être plus conséquente.

Nous avons mis également en avant des échanges avec nos villes jumelées. Nous avons fêté l'année dernière les 50 ans de jumelage avec Mossley. Nous fêtons cette année les 30 ans avec Wiehl que nous recevrons l'année prochaine. Et il nous paraît important, vu les échanges que nous avons eus avec Mossley, et également au début du mois de juin à Wiehl, de développer les échanges avec nos associations. Et donc pour ce faire, il y a des enveloppes spécifiques qui seront mises à disposition des associations qui participeront à des échanges avec nos villes jumelées, sur des actions particulières. Ça pourrait être un tournoi de sport, ça peut être des rencontres entre jeunes. Voilà, donc tout ça fait que les associations pourront avoir un bonus avec un forfait en fonction de la ville avec laquelle ils font les échanges.

La vie municipale, j'en ai parlé. Les actions de devoir de mémoire, effectivement, ça, nous, ça nous paraît également important de les mettre en avant, comme celles pour valoriser le patrimoine. Et effectivement, lorsqu'il y aura des projets innovants valorisant l'image de la Ville, ce seront également des critères qui seront mis en avant et qui seront regardés lorsque nous, nous examinerons les dossiers d'appels à projets.

Donc tous ces critères, bien évidemment, on parle de l'année N -1 puisqu'effectivement il faut bien qu'on parle d'un montant qui a été versé l'année précédente, et c'est en fonction de ce montant N -1, tous ces critères qui seront mis en avant, ce seront les items qui ont été mis dans un tableau et qui, lorsqu'on va rentrer tous les dossiers d'appels à projets, les projets, les associations, feront qu'un montant sera défini et acté en fonction des dossiers d'appels à projets qui nous seront remis pour 2024.

Voilà, je vais peut-être laisser la parole à Étienne pour la partie sportive, et on et après Fabienne et Philippe pourront peut-être compléter sur leur propre partie, et je terminerai pour conclure le sujet merci.

M. Étienne DELEPAUT : Merci Jean-François. Oui, donc en matière de politique sportive, on a bien sûr le tronc commun que vient d'expliquer Jean-François, mais on a dans le sport des visions différentes du sport et nos associations ne font pas tous la même chose. Nous, nous confions donc des structures à des associations qui, dans un premier temps, doivent permettre aux gens de faire du sport loisir, du sport, d'apprentissage. Et on a aussi une dimension supplémentaire dans les associations, qui est la compétition. Donc on a choisi de valoriser trois axes principaux. D'une part, les associations qui avaient des écoles de discipline en leur attribuant des forfaits si elles ont ou non une école de discipline, et en fonction de leur taille, effectivement, de donner un bonus parce que plus vous avez d'enfants dans une école de discipline, plus il faut un cadre sérieux. Donc il faut des formateurs avec des diplômes. Donc on choisit d'aider ces associations qui doivent elles-mêmes subvenir à l'intérieur de leur propre association, au niveau de compétence des moniteurs qu'elles proposent aux parents. Donc ça c'est pour la valorisation des écoles de discipline.

Ensuite, on a aussi dans certains clubs des gens qui font du sport pour le loisir, pour s'amuser, mais on a aussi certaines associations chez nous qui font du sport compétition et même – et si je le répète encore ici, la compétition n'est pas ce que nous poussons au maximum – il est vrai et indéniable que, à Hem, nous avons certains clubs qui gravitent à des hauts niveaux de compétition. Donc on a choisi de donner une prime au niveau, à savoir ce qu'un club qui va jouer en national aura un bonus supplémentaire par rapport à un club qui jouera en départemental ou en région. Donc tout ça, c'est des incitations à ces clubs qui font du sport de haut niveau à aller plus loin, ou à savoir que s'ils y vont, ils seront aidés en fonction du niveau où ils vont aller.

Ensuite, on a aussi des activités de loisirs parce que tous les clubs ne sont pas des gros clubs. Toutes les associations ne sont pas des grosses associations. Donc on privilégie aussi la prime aux loisirs en donnant un petit peu moins, forcément, parce qu'il y a moins de besoins à l'intérieur des associations. Donc un peu plus d'argent à destination du loisir, sachant – et ça, c'est comme Jean-François l'a dit – on a toujours une prime au nombre de Hémois dans les associations. C'est-à-dire qu'une association qui va drainer un public à plus de 60 % qui n'est pas Hémois recevra moins qu'une même association qui aura le même budget, mais qui aurait, elle, 60 ou 70 % de Hémois.

Donc, comme pour la culture et pour ce qui va suivre, chaque critère définit un pourcentage par rapport à la subvention N -1, on ajoute aussi un forfait à la participation d'Oxyg'hém. Parce que Jean-François a parlé des manifestations de la Ville, mais dans le sport on a une manifestation phare qui est Oxyg'hém et, pour Oxyg'hém, on va donner des bonus. C'est-à-dire que les associations qui vont nous donner des bénévoles qui vont nous permettre de ne pas avoir recours à d'autres associations qui sont payantes pour sécuriser par exemple les carrefours auront un bonus spécifique Oxyg'hém.

Et aussi bien sûr, tous ces pourcentages font que certaines choses ne sont pas prises en compte. Et je veux dire que si dans un club, il arrivait qu'une manifestation exceptionnelle soit organisée, un tournoi, un déplacement, un projet innovant ou un besoin de spécificité spécifique au sport. J'entends par exemple si la plongée sous-marine, qui n'a pas forcément beaucoup d'adhérents, mais qui est un club phare à Hem, qui vient d'ailleurs encore ici de nous aider à faire bénéficier d'un baptême de plongée à dix jeunes, dix jeunes Hémois, ce club-là, en particulier, a des besoins en matériel qui sont très chers et c'est évident qu'on ne peut pas voir de la même façon une association comme un club de plongée ou une autre association qui n'aurait pas les mêmes besoins.

Moi, je fais du vélo, par exemple. on n'a pas les mêmes besoins quand je fais du vélo que si je devais aller plonger dans une carrière ou ailleurs. Et je répète encore pour l'apprentissage. Donc tout ça fait qu'il y aura une subvention qui sortira d'un tableur, puisque tout ça a été rédigé en un tableur, et donc on sortira un montant et ce montant ne pourra, à l'heure actuelle, pas être inférieur à 95 % de la subvention de N -1, tout ça pour éviter qu'il y ait des grosses différences dans les associations qui étaient peut-être habituées à un niveau de subvention, qui se justifie moins ou pas. On leur met un paravent de façon à ne pas être trop dur et plutôt être juste. Voilà pour ce qui est du sport, Jean-François.

Mme Fabienne LEPERS : Donc nous, sur les critères spécifiques à la politique, éducation et jeunesse, c'est un peu plus simple. Moi, je vais m'occuper du volet éducation et je vais laisser le volet jeunesse à Kamel. Donc nous avons quatre critères spécifiques en plus. Le premier, c'est soutenir les parcours éducatifs et accompagner les enfants en difficulté. Donc, si l'association présente plus de cinq actions, on lui attribue 50 % de la base. Si l'association présente entre trois et quatre actions, on lui attribue 30 % de la base, et si l'association présente moins de trois actions, on lui attribue 20 % de la base.

Le second critère spécifique, c'est soutenir les actions de parentalité. Donc, idem, si l'association présente plus de cinq actions, on lui attribue 50 % de la base. Si l'association présente entre trois et quatre actions, on lui attribue 30 % de la base. Si l'association présente moins de trois actions, on lui attribue 20 % de la base.

Le troisième critère, c'est promouvoir la laïcité et les valeurs de la République au sein des actions menées, culture commune du respect mutuel, du dialogue, de la tolérance et de la considération d'autrui. Si l'association intègre clairement le principe de laïcité dans les actions qu'elle met en place, on lui attribue un bonus de 50 euros.

Le quatrième critère, c'est valorisation des actions de développement durable et application des mesures de sobriété énergétique. Si l'association intègre clairement le principe de développement durable et met en avant des éco gestes, on lui attribue un bonus de 50 euros.

Je te laisse la parole, Kamel.

M. Kamel MAHTOUR : Donc les critères pour la jeunesse et la prévention. Je rappelle, les associations à qui nous donnons des subventions : les deux collèges, le collège Saint Paul, le collège Devos, l'AJTF et les scouts. Premier critère, donc action de prévention, donc addiction, harcèlement, santé, vivre ensemble. Donc si l'association présente plus de cinq actions, 25 %, trois ou quatre actions, 15 % et moins de trois actions, 10 %.

Deuxième critère, garantir la mixité, la parité et l'intergénérationnel. Si l'association répond à trois critères, 25 %, deux critères, 15 %, un critère, 10 %.

Troisième critère, soutenir les parcours éducatifs et le repérage des jeunes en difficulté. Toujours le même principe, si l'association présente plus de cinq actions, 25 %, trois ou quatre actions, 15 %, deux ou moins de trois actions, 10 %.

Quatrième critère, manifestation durant la période estivale en QPV (juin, juillet, août, septembre). Si l'association présente plus de cinq actions, 25 %, trois ou quatre actions, 15 %, deux ou moins, 10 %.

Cinquième critère, promouvoir la laïcité, les valeurs de la République, le vivre ensemble, la culture commune, la tolérance, le respect mutuel. Si l'association présente le principe clairement, intègre dans ses actions le principe de laïcité, attribution d'un bonus de 50 euros.

Et sixième critère, valorisation des actions de développement durable et de la sobriété énergétique. Si l'association intègre clairement le principe de développement durable dans les actions dont elle mène en place et les écogestes, attribution d'une subvention, attribution de 50 euros également pour le développement durable et la sobriété énergétique, un bonus.

M. Francis VERCAMER, Maire : Si jamais on est attaqués au niveau informatique, on sait qu'on a quelqu'un qui saura le truc par cœur.

M. Philippe SIBILLE : Merci Monsieur le Maire. Avec le social, j'ai l'impression d'être un peu le parent pauvre par rapport aux critères et au travail qui ont été effectués ici, dans ces subventions. Mais néanmoins, il était difficile, voire peu envisageable pour nous de créer une pondération de points permettant aux associations de percevoir tel ou tel niveau de subventions. Ainsi, la Ville – je reviendrai en détail après avoir vérifié la partie administrative de complétude du dossier, il me semble, on ne va pas éviter aux associations de le faire –, instruira toutes les demandes des associations sur la base de leur demande initiale. Néanmoins, la nouveauté consistera aux porteurs de projets d'identifier et de quantifier leurs objectifs à atteindre, l'offre de services nécessaires à mettre en place, ainsi que ses conditions de réussite en face d'un besoin social bien identifié. La subvention de l'année N sera alors analysée selon le réalisé de l'année N - 1 (obligation, par exemple, de tenir deux comités de pilotage intermédiaire et final) et après vérification que l'objectif affiché a été atteint ou partiellement atteint, et les raisons de la réussite ou de la non-réussite de l'action. La subvention définit alors seulement entre 1 % et 100 % de la demande initiale.

Nous souhaitons – et j'associe mes collègues qui ont travaillé sur cette dimension, sur la commission, donc sociale, quand lorsque ça a été présenté –, j'espère que ce sera un moyen d'attribution, un process qui permettra d'attribuer de manière juste les subventions, les projets. Alors, où il n'y a plus de facilité, c'est que nous sommes cadrés aussi par la politique de la ville, donc avec une réglementation qui ne nous permet pas non plus une forme d'originalité, mais lorsqu'ils proposeront une intervention sur un champ qui n'est pas exploité ou occupé par le droit commun, ou alors venir renforcer, selon les objectifs de l'urgence, des objectifs affichés.

Alors bien sûr, on se tient, mesdames, messieurs, sur deux préalables obligatoires néanmoins, sur une demande financiable dans le respect des objectifs, des orientations – donc on l'avait tout à l'heure – de la politique hémioise, le respect du contrat de Ville (je viens de l'évoquer), les axes du contrat de Ville, les axes de la convention territoriale globale et aussi sur les projets santé, gérontologiques, voire du CCAS, et bien sûr une demande instructible s'il y a la totalité des pièces administratives (tenue d'assemblée

générale, charte de la laïcité, invitation des élus), un peu comme je l'ai entendu dans les préalables que vous avez évoqués autour de la table.

Alors, ce qui est important néanmoins dans cette différenciation, c'est qu'il y a aujourd'hui cette notion d'identifier et de quantifier les objectifs à atteindre par chaque association. Alors, on les aidera effectivement à évaluer effectivement leurs objectifs, contrôler l'efficacité – alors, je n'aime pas le mot, contrôler l'efficacité, mais ce sera plutôt évaluer avec eux – sur l'impact social, les leviers. Quel public, en étant QPV ? S'il y a des expérimentations innovantes, et avec peut-être un regard plus particulier lorsqu'il y a effectivement – je l'ai entendu précédemment – donc une dynamique partenariale associative et avec les associations, bien sûr, et avec la Ville.

Voilà ce que je voulais donner comme complément d'information, donc sur la démarche des subventions en précisant que, par exemple, pour les centres sociaux – c'est une démarche qui m'importe beaucoup – il y aura aussi une demande de voir le suivi, le nombre de suivi de jeunes et autres. On aura un regard et une vision un peu plus évidente, telle que vous l'avez exposé, Madame Lepers et Monsieur Mahtour, et voir par exemple – je l'ai entendu également précédemment – comment on fonctionnera sur les animations en juillet et en août, parce que c'est important, effectivement, de tenir en haleine grâce aux associations, toute une population qui ne part pas en vacances. Merci.

M. Jean-François LECLERCQ : Oui, merci à tous. Merci un peu Fabienne et Kamel pour le détail de leur, des critères. Effectivement, je ne suis pas rentré aussi précisément dans les critères, mais on en a, elles ont été présentées dans chaque commission thématique. On les a présentées et on a pu en débattre si on avait des questions qui nous étaient posées. Voilà. Donc pour conclure, je voulais rappeler que dès demain, les dossiers d'appel à projets partiront auprès des associations avec un petit courrier d'accompagnement qui explique les modifications qui ont été apportées dans les critères de recevabilité des subventions.

Pour rassurer également les associations, on a fait des simulations par rapport au tableau qu'on a mis en place avec ces nouveaux critères. Si les associations, telles qu'elles ont déposé leurs projets en 2022, nous les déposerons en 2023, il y aura peu de changement, sauf si bien évidemment il y a des critères, style âge ou autre qui n'ont pas été respectés ou des critères statutaires qui ne sont pas respectés, mais sinon, globalement, les simulations que nous avons faites les uns et les autres en fonction des critères que nous vous proposons ce soir, il n'y a pas de risque majeur pour que les associations voient leurs subventions fortement baisser. Il y aura peut-être des petits ajustements, mais à la marge, très peu de risques que nos associations soient pénalisées par ces critères que nous mettons en place.

L'objectif, bien évidemment, c'est de faire grandir nos associations avec les critères que nous avons les uns et les autres mis en place et faire en sorte que les subventions soient équilibrées et équitables entre les différentes associations de notre commune. Voilà merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut prendre la parole ? Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : Merci. Je vais vous parler, à l'occasion de cette délibération, de démocratie sociale parce que, comme vous le disiez tout à l'heure, on a été élus sur un programme et la démocratie sociale, démocratie municipale – pardon, excusez-moi, c'est un lapsus, mais pas très grave –, la démocratie municipale est un des axes qui font que nous sommes élus aujourd'hui et c'était un désir qu'on avait ressenti pendant la campagne.

Dans la révision des critères d'attribution des subventions aux associations que vous nous soumettez aujourd'hui, vous indiquez que les critères de recevabilité des demandes de subventions seront directement élaborés à partir des orientations politiques du GOPH votées par la majorité municipale. Je voudrais rappeler la loi et quelques principes simples de démocratie municipale.

Une mairie est au service des associations, et pas le contraire. L'élément déterminant d'une subvention est l'absence de contrepartie à son versement. L'absence de contrepartie tangible distingue donc la subvention qui répond à l'intérêt général de la passation par la collectivité publique d'une commande soumise aux procédures. Le GOPH, en fait, n'est pas égal à l'intérêt général. Ne confondons pas fait et opinion, pour répondre à l'intervention que vous aviez eue tout à l'heure où le GOPH ne correspond pas à l'intérêt général, et c'est pour ça qu'on s'y oppose.

Il ne peut y avoir de lien de subordination entre les associations et la mairie. La mairie doit respecter l'objet de l'association et la Ville est tenue d'appliquer un principe d'égalité entre toutes les associations sur la mise à disposition de locaux. Les associations sont indépendantes dans le choix de leurs actions, en particulier celles menées par les bénévoles. En conséquence, les critères particuliers tels que la participation aux manifestations municipales, la participation à Oxyg'hém, l'organisation des échanges avec des villes jumelées, surtout quand elles sont rémunérées, la participation à la vie municipale, le respect des objectifs du GOPH sont des demandes qui vont au-delà de l'exigence logique d'un comportement citoyen, d'un comportement citoyen irréprochable et peuvent être considérées comme des contreparties hors de l'intérêt général.

Par ailleurs, dans notre ville où le taux de pauvreté reste élevé, nous aurions aimé que vos critères valorisent davantage les associations qui accueillent un public diversifié et qui pratiquent des tarifs très bas pour les personnes à faibles ressources.

En conclusion, pour autant, en fait, vos dispositions portent sur des variations de montants très faibles et, par défaut, chaque association a l'assurance de recevoir 95 % de sa subvention précédente, même sans se soumettre à vos contreparties. C'est donc dans tous les cas le fait du prince, au sens juridique du terme, qui continue à s'exercer en dernier recours, malgré ce que vous présentez. À ce titre, et parce que votre délibération n'apporte pas davantage d'équité et de transparence à notre système d'attribution de subventions, nous voterons contre. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Alors, moi je suis ravie de voir qu'il y a des critères puisqu'on les réclame régulièrement. On en échange, on en parle, donc c'est important aussi. Bien évidemment, les associations, elles, ne peuvent pas faire leurs actions s'il n'y a pas de financement des collectivités territoriales. Donc voilà, il y a des risques d'autocensure, mais ils sont plus liés, à mon sens, à la signature du contrat d'engagement républicain qui est sollicité par l'État plutôt que de souscrire à des critères qui sont définis par les collectivités, et c'est bien normal qu'on le fasse. Voilà, je trouve que c'est plutôt juste équilibré.

Peut-être revoir aussi si, suivant les années, on a envie de mettre une orientation particulière sur un thème, pourquoi pas prévoir des petits bonus à inclure aussi de la même manière que ce que vous avez proposé sur le développement durable ou d'autres choses. Si on se dit que l'année 2024 c'est l'année, je n'en sais rien, moi, du sport santé – c'est les JO, j'allais y venir après sur le la politique de la ville –, mais voilà, par exemple, ce qu'on met en place pour démocratiser aussi et permettre l'accès à tous aux JO. Ça peut être un petit bonus et on peut se le définir tous les ans, en fait, sur telle orientation pour telle politique et ce qu'on va amener en plus. Du coup j'en profite pour faire de la politique un peu plus nationale sur le contrat d'engagement républicain. Beaucoup d'associations se sont émues et en ont beaucoup parlé en 2022, quand il a été mis en place. Alors, dans le cadre de la loi Séparatisme, mais ça a eu un grand impact pour les associations et leur liberté de fonctionnement, parce qu'en fait on s'est beaucoup rendu compte qu'on s'attaquait plus à la liberté associative qu'au fondamentalisme religieux. Donc voilà, je voudrais le mettre en avant.

Moi, je suis un peu opposée au contrat d'engagement républicain, mais c'est la loi et c'est bien normal que vous l'ayez aussi mis. Et de toute façon, les associations savent aussi que si elles ne le signent pas, elles n'auront pas leur subvention. Donc c'est un peu aussi la carotte, mais voilà, c'est passé au Conseil d'État. Il y a eu une séance le 19 juin. Donc il n'est pas remis en cause, mais il y a de forts doutes qui ont été exprimés sur ce sujet-là et je voulais le mettre en avant ce soir. Ça n'a rien à voir avec nos critères, mais en tout cas, ça fait partie, pour le monde associatif, d'une épée de Damoclès qui est sur la tête et ça pourrait nous arriver à nous aussi, collectivités, où l'État pourrait dire à la mairie « telle association, parce qu'elle n'a pas respecté le contrat d'engagement républicain, vous récupérez les financements qui sont votés ». Donc ça a aussi un impact sur nous et ça peut toucher toutes les collectivités. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut prendre la parole ? Jean-François Leclercq, puis après Kamel Mahtour.

M. Jean-François LECLERCQ : Oui, je voudrais répondre à Monsieur Dupont qui, lors de la commission, n'a quasiment pas écouté ce qu'on disait. Donc peut-être qu'il n'a pas tout à fait compris ce qu'on voulait faire puisque, voilà à un moment donné, même Étienne vous a demandé si ce qu'on vous disait vous

intéressait ou pas. Donc je vous fais part de nos remarques également, Monsieur Dupont, parce que lorsqu'on est en commission, c'est l'occasion de débattre. Là, on n'a pas pu débattre puisque vous n'avez quasiment pas écouté ce que Étienne et moi vous avons présenté lors de ces critères.

M. Jacques DUPONT : Inaudible (2'18'22).

M. Jean-François LECLERCQ : Vous permettez ? Je termine mes propos, Monsieur Dupont. Je ne vous ai pas coupé. Ces critères ne sont pas le fait du prince, Monsieur Dupont. Lorsque nous avons un dossier d'appel à projet, il répond effectivement à des critères. Et ce n'est pas des prestations que nous demandons aux associations, mais les associations mènent des actions sur la commune pour lesquelles, comme le disait Madame Chouia, elles ont besoin de la collectivité pour fonctionner, que ce soit en moyens financiers ou en locaux ou autre. Donc voilà, donc ces critères existent. On les met en place, elles existent vraiment. Donc à chaque fois vous dites « il n'y a pas de critères », mais oui, il y a des critères. Que ces critères ne vous conviennent pas, c'est votre choix et c'est votre droit. Nous, il nous paraît important pour nous.

Alors, on a travaillé de nombreuses réunions avec l'ensemble des élus et des techniciens concernés. C'est ce dossier d'appel à projet que nous recevons depuis, nous recevons tous les ans, on les regarde attentivement. Ce n'est pas parce qu'on reçoit un dossier d'appel à projet. Il est étudié, analysé en fonction des critères. Il est mis dans un tableau et c'est en fonction de ces critères qu'un montant était, ressort. Ce n'est pas nous qui décidons. Voilà, c'est autant pour telle association, autant pour telle autre. Non. Les critères existent et font qu'on arrive à un montant qui est défini tel. Si, si. Vous pouvez dire non, moi je vous dis oui, voilà. Ce n'est pas vous qui recevez les dossiers d'appels à projets et qui les rentrez. Ce sont les techniciens qui les rendent et qui nous les proposent et qui nous les soumettent après, en fonction de ce qui était retenu et défini par ces critères tels qu'ils existent aujourd'hui. Donc ce n'est pas le fait du prince. C'est du donnant donnant, je dirais. Ce n'est parce qu'il y a une association sur la commune, que la commune est obligée de la soutenir, Monsieur Dupont.

Ça, une association, c'est du droit privé. C'est du droit privé. Les projets qui nous sont soumis rentrent dans les critères, font que ça participe à la vie de la commune, et ces critères que nous mettons en place font que les associations qui seront, qui sont subventionnées, participent activement à la vie de la commune. Chacun peut faire son association, peut faire une activité. Ce n'est pas pour cela que la Ville doit la subventionner et doit l'aider. Voilà, il y a des critères mis en place.

M. Jacques DUPONT : Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. (2'20'36)

M. Jean-François LECLERCQ : Enfin, vous, le droit du prince et autres, c'est bon. Voilà. Enfin, je vous dis les critères qui sont là, ils sont réels, ils sont tout à fait euh...

Un intervenant : Inaudible (2'20'47).

M. Jean-François LECLERCQ : Oui, tout à fait. Oui, bah oui. Oui.

M. Kamel MAHTOUR : Donc moi, c'est un peu pour rebondir sur ce que vous dites, Monsieur Dupont, par rapport aux critères de subvention, qu'on n'aide pas assez les personnes qui sont pauvres. Moi je dirais plutôt des personnes en difficulté. On ne fait que ça. On finance les centres sociaux, on finance l'AJTF, on finance Action boxe. Je peux vous citer les associations qui ont des adhérents, qui ont des personnes qui sont en difficulté, et je rappelle, la Ville n'a pas obligation de donner une subvention. On est pour l'intérêt général et on ne finance pas des associations où ils sont trois ou quatre, dans une asso où on ne sait pas où va l'argent, etc. Donc voilà, c'était pour dire qu'on fait beaucoup pour les actions de prévention, pour ce public là en difficulté. Et voilà, la liste est longue.

M. Étienne DELEPAUT : Oui, moi j'avoue franchement que j'ai du mal à voir vos sourires quand on vous parle, parce que c'est très désagréable quand on a travaillé comme on a travaillé. Je ne parle pas de vous Madame Chouia, parce que j'ai apprécié votre prise de parole. Par contre quand on a travaillé comme on a travaillé, quand on vous a proposé en commission de débattre, contrairement à ce que vous dites Monsieur Dupont, et que comme dans la commission Finances, que comme dans la commission où il y avait Thibaut et que comme dans la commission Culture, vous n'avez rien à dire, je vois mal pourquoi maintenant vous venez sourire.

M. Jacques DUPONT : Inaudible (2'22'19).

M. Étienne DELEPAUT : Non, non, tu ne me tutoies pas.

Mme Mathile LOUCHART : Alors, on commence à avoir un petit peu d'expérience sur le fonctionnement des commissions et du Conseil municipal. Clairement, quand on énonce des débats en commission, la chose qui est faite, c'est qu'on prépare la contre argumentation en Conseil municipal pour pouvoir nous dire qu'on est à côté de la plaque, qu'on n'y connaît rien, qu'on ne connaît pas notre Ville. On a l'habitude de ça et on sait comment ça se passe. Je referme la parenthèse parce que, de toute façon, tout ce qu'on a toujours dit de constructif en commission, ça n'a jamais été repris dans aucune décision du Conseil municipal. Jamais. Aucune délibération n'a été modifiée par ce qu'on a dit en commission. Jamais.

M. Jacques DUPONT : Elles sont même présentées en avis conforme, maintenant.

Mme Mathile LOUCHART : Je tenais quand même à signaler un exemple précis, pour le coup, d'une association. Je ne sais pas si je devrais la citer, mais tant pis. La danse, c'est quelque chose qui est une discipline vraiment très disparate. Il y a plein de types de danses différents. Il y a des gens qui aiment la danse classique. Il y a des gens qui aiment la danse moderne. Il y a des gens qui aiment le jazz. Il y a des gens qui... À Hem, on a une association, c'est Ainsi Danse. Il y a déjà eu des gens qui ont voulu monter d'autres associations de danse, à laquelle on leur a refusé l'accès parce que, à Hem, la danse c'est Ainsi Danse. J'ai aussi beaucoup de connaissances qui m'ont dit : « *Ainsi Danse, c'est cher* » et qui sont partis faire leurs cours de danse dans d'autres communes pour avoir des tarifs plus attractifs. Donc ça, c'est des exemples précis qui montrent que non, ce n'est pas égal à tous, liberté pour tous et qu'il y a un réel contrôle des associations et des activités pratiquées par la mairie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Jean-François Leclercq.

M. Jean-François LECLERCQ : Alors là, elle est quand même assez bonne celle-là. Madame Louchart, effectivement, lorsque nous avons une association qui a une activité, on l'a toujours dit qu'il y avait une association par discipline que nous finançons. Si une association lambda veut créer de la danse, libre à elle, mais effectivement aujourd'hui, on l'a toujours dit et ça a toujours été quelle que soit la thématique, c'est un club ou une association pour une discipline. Si demain des gens veulent se réunir pour créer une association de danse, ils peuvent tout à fait le faire.

Mme Mathilde LOUCHART : Inaudible (2'24'45).

M. Jean-François LECLERCQ : Non, non ce n'est pas illégal.

Mme Mathilde LOUCHART : La mise à disposition de locaux ...

M. Jean-François LECLERCQ : Laissez-moi... Laissez...

Mme Mathilde LOUCHART : ...aux associations doivent respecter...

M. Jean-François LECLERCQ : Non, absolument...

Mme Mathilde LOUCHART : ...un principe d'égalité.

M. Jean-François LECLERCQ : Absolument... Vous pouvez me laisser terminer, Madame Louchart ? Je ne vous ai pas coupée. Non, non, ce n'est absolument pas illégal. Une association peut exister, mais elle n'a pas besoin, on n'est pas obligés de la subventionner et de l'aider. Je suis désolé. Une association, c'est de droit privé, Madame Louchart. C'est de droit...

Mme Mathilde LOUCHART : Inaudible (2'25'06).

M. Jean-François LECLERCQ : Non, absolument pas. Absolument pas. Enfin bref, on ne va pas épiloguer sur le sujet. Pour ce qui concerne la danse, effectivement nous avons une grosse structure sur la commune. Ce n'est pas la seule puisqu'on a une deuxième, c'est N'didance, qui fait de la danse urbaine. Donc elles sont deux sur la commune, et elles sont toutes les deux aidées. Et je pense qu'aujourd'hui Ainsi Danse a des tarifs effectivement, peut-être pour certains, chers. Je rappelle néanmoins qu'il y a le dispositif Pass'sport culture qui permet aux personnes qui n'ont pas forcément les moyens de bénéficier de 50 % de réduction sur la cotisation de l'association. Voilà donc là je pense que ça rend tout à fait abordable la cotisation annuelle avec ce dispositif que la Ville met en place, en complément pour aider les Hémois à faire, à participer à une association telle qu'Ainsi Danse ou une autre.

Alors, je voulais répondre à Karima Chouia sur les opportunités complémentaires. Effectivement, ce n'est parce qu'il y a des critères qu'on met en place. Rien n'empêchera, en cours d'année, si une association avait un projet qui nous paraissait intéressant par rapport à l'actualité ou une thématique

particulière d'abonder effectivement sur une montant complémentaire sur un sujet spécifique tout à fait.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bien, je vous propose de revenir un peu dans le calme. Je me doutais que ce sujet allait être un peu explosif, ou en tout cas donner lieu à des échanges. D'abord, un, moi je conteste le fait que si vous dites quelque chose en commission, on ne le prend pas. Si on ne le prend pas, c'est parce qu'il n'est pas conforme à ce qu'on veut faire. Ça oui, mais si vous proposez des choses qui sont intéressantes, je ne vois pas pourquoi on ne les prendrait pas. Pour répondre aussi à Monsieur Dupont, entre la conforme et l'avis consultatif, c'est tout bêtement quand on a une délibération qui touche à plusieurs commissions, on ne peut pas se permettre que chaque commission touche la délibération et modifie sans en parler à une autre. Donc il y en a une qui est chargée de modifier pour tout le monde et ce qui est en fonction des avis consultatifs des uns et des autres. Donc si une commission, la commission sport par exemple, avait une modification à faire, ils s'adresseraient à la commission en charge, parce que la commission en charge des associations c'est la culture, c'est comme ça chez nous, eh bien il dit : « Voilà, je voudrais que vous modifiez ça » et c'est la culture qui change. Parce que vous imaginez si toutes les commissions ont changé des délibérations sans en parler aux autres, quelles délibérations on prendrait à la fin. On ne saura même pas quelle est la bonne. Donc c'est pour ça qu'on a une qui donne un avis conforme – c'est-à- celle qui modifie la délibération – et l'autre qui sont un avis consultatif parce qu'elle, elle ne peut pas modifier d'elle-même la délibération, mais simplement demander à celle qui a l'avis conforme à le faire. Alors c'est toujours comme ça, ça a toujours été comme ça chez nous et ça marche assez bien.

Et ne dites pas que ça change pas, parce qu'on a encore changé de délibération entre l'heure, le jour où on vous l'a donnée officiellement et la date du Conseil. On a eu des modifications, d'ailleurs à la suite de Madame Louchart puisqu'elle a demandé des éléments qui n'étaient pas mis. Donc on change les délibérations. Ne dites pas qu'elles sont immuables. On les change, on les rajoute, on les modifie en fonction des avis, des commissions. Donc ne dites pas qu'on ne change rien. Après, forcément qu'on ne prend rien de ce que vous dites puisque vous ne dites rien. Alors, forcément on ne va rien prendre de ce que vous dites puisque vous ne dites jamais rien dans les commissions. Donc ça, c'est évident.

Alors, sur le sur le fond, je réfute complètement l'histoire du fait du prince. Monsieur Dupont, il faudrait que vous vous plongiez dans la loi. Les lois, la loi 1901, c'est très simple, c'est des gens qui s'associent indépendamment de tout le monde pour faire quelque chose en commun et qui mettent des moyens en commun. C'est ça la loi 1901 et c'est indépendant de tout. C'est-à-dire que n'importe qui peut faire une association. D'ailleurs, à Hem, il y a beaucoup plus de d'associations que celles qu'on subventionne. Et heureusement, il doit y avoir cinq fois plus d'associations que celles qu'on subventionne. Il doit avoir plus de deux cents ou trois cents associations à Hem. Il suffit d'aller voir dans le Journal officiel. Vous les avez. Il y en a plein, des associations. Il y en a plein qui ne demandent pas de subvention parce que c'est un acte privé. Ils ont envie de se mettre ensemble pour faire une activité ensemble et ils ne demandent rien à personne. Il y en a plein. Moi-même je fais partie d'associations qui ne demandent pas de financement à la Ville, voilà, et heureusement. On ne le dit à personne d'ailleurs parce qu'on s'associe pour faire des choses ensemble. Voilà, c'est ça la loi. Donc la loi de 1901, c'est ça.

Après, dans la loi de 1901, il a été rajouté, qu'éventuellement on pouvait demander des dons et des legs. Alors ça, c'est, je crois, en 1935 que ça a été fait. Voilà, en 1935, on l'a fait sauf que on a demandé des dons, des legs et puis il y a un certain nombre de gens qui ont exagéré. Je vous rappelle le carrefour du développement, un certain nombre de gens ont été chercher de l'argent public et puis on en a fait n'importe quoi. Donc la loi, en 91, 92 je pense encore après il y a eu des lois qui ont rectifié ça et qui ont indiqué qu'il fallait effectivement définir la manière dont on finançait et s'assurer que l'argent public qui a été mis dans les associations serve à l'objet pour lequel ils ont été financés. C'est-à-dire, en gros, les gens qui vont chercher de l'argent auprès des collectivités, ils le font pour un projet précis que la collectivité finance et pour laquelle la collectivité doit s'assurer de la bonne destination des fonds. Ça, c'est la loi.

Interruption : Inaudible (2'30'14).

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, mais c'est la loi. Mais je n'ai pas dit que les associations ont le droit à une subvention. Ils n'ont rien le droit du tout. C'est simplement si elle dépose...

Interruption : Je n'ai pas dit... (2'30'24)

M. Francis VERCAMER, Maire : Laissez-moi terminer. Laissez-moi terminer. Laissez-moi terminer. Donc la ville définit...

M. Jacques DUPONT : Vous dites des choses que je n'ai pas affirmées.

M. Francis VERCAMER, Maire : Mais, Monsieur Dupont, la Ville définit un certain nombre d'éléments qui sont le GOPH. Donc les gens savent pourquoi on veut financer, et s'ils rentrent dans le GOPH on financera. Les écoles de disciplines, c'est dans le GOPH, on finance. Et puis on finance des critères pour le savoir, lequel, comment les gens peuvent savoir combien ils peuvent avoir. C'est plus simple parce que sinon ils ne savent pas. Mais on n'a rien inventé. Vous prenez n'importe quel appel à projet du gouvernement, c'est comme ça que ça fonctionne. Il y a un appel à projet. On dit : « Vous, si vous voulez de l'argent, vous allez dans l'appel à projet. Et voilà ce qu'il faut faire, etc., etc. » et à la fin, il y a marqué : « Ce n'est pas parce que vous déposez votre dossier que vous vous serez financé ». Oui, parce qu'ils ont encore le droit de dire non parce qu'ils estiment que l'association ne sera pas capable de le faire ou parce qu'elles estiment que l'association n'est pas dans les clous, etc., etc. Voilà, ça, c'est la loi. C'est comme ça, et donc on fait la même chose, rien de plus, rien de moins que ce que fait le gouvernement, que ce que fait la région, que fait le département, que font toutes les villes de France. Et il y en a une qui malheureusement n'a pas fait tout à fait comme ça, et elle est même passée au tribunal. Heureusement le tribunal a relaxé le maire il n'y a pas si longtemps. Voilà, parce que justement le maire estimait qu'il devait faire comme ça et il a été attaqué au tribunal. C'est la ville juste à côté, et il a été poursuivi. Le procureur a estimé, comme vous, qu'il n'avait pas le droit, etc. Le tribunal relaxé quand même, donc c'est encore le Conseil municipal qui décide et pas l'association qui décide si elle doit être financée ou pas, et heureusement, c'est de l'argent public dont on parle. Et donc c'est comme ça.

Alors, sur le contrat d'engagement républicain, vous avez raison madame Chouia, c'est quand même compliqué pour un certain nombre d'associations. En plus on ne voit pas tellement l'intérêt sur des associations patriotiques par exemple, ou quelque chose comme ça, on leur demande de signer des engagements républicains. C'est les gens qui, tous les ans, font le devoir de mémoire, etc. Enfin bon, c'est comme ça. C'est la loi, donc on l'applique. On le regrette, après, sur d'autres, effectivement, ça peut se discuter. Alors, moi je le prends comme une espèce de dédouanement de la commune. C'est-à-dire, en gros, l'association s'engage à rester dans la laïcité et nous on leur fait confiance. C'est comme ça que je le prends, voilà. Après, si elles ne le font pas, elles l'ont signé, c'est à leurs risques et périls. Bon voilà, c'est comme ça qu'on le prend et on n'en fait pas toute une affaire, mais on peut reconnaître que c'est un peu compliqué.

Alors, sur les 95 %, Monsieur Dupont, ça paraît un peu logique qu'on fasse ça, tout bêtement parce que des associations ont parfois du personnel. Ils ont des salariés et il faut qu'ils payent les salaires à la fin du mois, et on ne peut pas couper les vivres du jour au lendemain, comme malheureusement on l'a vu parfois sur d'autres collectivités. Et donc on a estimé que nous, eh bien on allait progressivement couper j'allais dire les fonds au fur et à mesure des associations, sauf s'ils ne respectent pas la loi. Ça, c'est différent. Mais s'ils respectent la loi, mais qui ne sont plus tout à fait dans l'objet que nous nous fixons, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus tout à fait dans l'axe de ce qu'on voudrait financer, eh bien on va réduire progressivement nos financements de 5 % par an, de façon à leur permettre de se retourner, de trouver des financements ailleurs éventuellement, de prendre des mesures de gestion. Voilà, donc c'est pour ça qu'on le fait.

Alors vous, je sais bien que vous préférerez qu'on coupe les vivres tout de suite et que tout le monde soit viré, mais ce n'est pas notre cas. Voilà. Donc on essaie d'être un peu humains dans la gestion des associations, comme ça. C'est pour ça qu'on a mis sur ce créneau ce montant de 95 % qui permet aux associations qui n'auraient pas – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui –, mais qui n'auraient plus le financement de la Ville pour différentes raisons parce que tout bêtement, elles ne sont plus dans l'axe. Imaginez qu'une association ne fasse plus, je ne sais pas moi, décide de ne plus faire une école de discipline pour des raisons qui la regardent, eh bien elle quand même son prof, parce que pour une école de discipline, je vous rappelle qu'il faut un prof, qu'il faut payer et donc que ça coûte et donc on ne va pas se couper les vivres d'un seul coup. À elle de trouver des solutions autres, et c'est pour ça qu'on a fait ce ratio de 95 %.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions. Je regrette que cette délibération ait mis tant de ferveur dans les débats parce qu'on a plutôt essayé de le faire à votre demande. Vous avez souhaité que ces

critères soient revus, soient transparents. On l'a fait parce qu'ils existaient déjà. On a dit, j'ai demandé à mes adjoints de travailler pour que vous puissiez donner votre avis. Vous ne l'avez jamais donné et maintenant vous venez nous le reprocher. C'est vous qui avez demandé cette modification parce que ces critères existaient déjà. Une délibération sur les critères existe déjà. D'ailleurs, on vous l'a donnée en début de mandat puisque vous l'avez demandée. Donc, je regrette que ce soit comme ça parce que si vous étiez intervenu en disant « moi je trouve que ça, ce n'est pas bien », on aurait pu discuter parce que, honnêtement, on était assez ouverts sur le sujet. J'avais même dit à mes adjoints « écoutez-les, parce qu'il y a peut-être des choses, que nous on passe au travers, alors allez-y ». Vous n'avez jamais ouvert la bouche dans aucune commission. Donc maintenant il ne faut pas venir vous plaindre.

Je vous propose de passer au vote de la délibération. Vous allez voter contre, on le sait. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Deux contre. Merci.

24. RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN DSU 2022

M. Francis VERCAMER, Maire : Je passe la parole à Madame Karrad.

Mme Fatima KARRAD : Merci Monsieur le Maire. Alors, la ville de Hem, bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine, poursuit le de sa politique volontariste en direction de ses quartiers et de ses publics prioritaires en ayant une approche transversale construite en étroite collaboration avec des partenaires institutionnels, associatifs, socio-économiques et de la démocratie participative. Je vais donc vous présenter ce rapport 2022 de manière la plus brève possible, en synthétisant un document de plus de 80 pages. Il rend compte des principales actions menées en 2022 qui renforcent la cohésion sociale dans le cadre des politiques publiques de la Ville. Vous pourrez d'ailleurs le consulter entièrement si vous le souhaitez. Je pense qu'il sera mis sur le site de la Ville. Mais avant je tiens à saluer et à remercier tous les différents services de la Ville et les associations qui ont œuvré à l'élaboration de ce rapport, sans oublier de remercier également le Conseil citoyen ainsi que les élus pour leur engagement sans faille au service des habitants.

D'abord, un petit rappel. La DSU est une dotation de solidarité urbaine versée par l'État aux villes de plus de 10 000 habitants afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes. Pour cela, les villes doivent répondre à plusieurs critères, c'est-à-dire avoir plus de 10 % de la population qui bénéficie d'une aide au logement, que les logements sociaux représentent plus de 11 % par rapport à la population de la commune et que le potentiel fiscal par habitant soit inférieur au potentiel fiscal moyen national des communes de plus de 10 000 habitants.

Alors ici, donc vous voyez sur la carte, vous pouvez apercevoir les cinq quartiers prioritaires délimités par les lignes rouges. Les Hautchamp, les Longchamp, les Trois Baudets, la Lionderie et les Trois Fermes.

Nous allons commencer par un constat général en quelques éléments du diagnostic de territoire afin de dresser un état des lieux de la commune. En 2022, Hem comptait 18 636 habitants, dont 7 490 habitants en QPV, ce qui représente 40,1 % de la population, soit une baisse de 1,3 %par rapport à 2021.

On dénombre également 7 190 ménages. La population hémoise est une population relativement jeune avec 20,8 % de moins de 15 ans sur le territoire alors que, pour la MEL, le pourcentage est de 19,6 %. Pour autant, un vieillissement de la population se poursuit avec 23,3 % de personnes de plus de 60 ans, contre 20 % pour la MEL.

En termes d'habitat, Hem comptabilise 7 482 logements, dont 30 % de logements sociaux, et 7 150 résidences principales, dont 30 % de logements HLM. Le territoire se caractérise à la fois par une faible vacance de logements et une forte pression de la demande qui rend la situation très complexe.

Afin de dresser un constat général de la commune, il est également intéressant de savoir qui sont les allocataires de la CAF. 3 886 Hémois sont donc locataires allocataires de la CAF, soit 20,8 % de la population, donc une baisse par rapport à 2021, une légère baisse par rapport à 2021, et 61,1 % résident en QPV. 56,4 % des Hémois sont couverts par des prestations de la CAF. Un peu plus de la moitié des allocataires ont au moins un enfant à charge et 27 % d'entre eux élèvent seuls leur enfant. Une partie des allocataires se trouve en situation de précarité puisque 1 426 allocataires ont de bas revenus, dont 1 007 dépendent au moins à 50 % de la prestation CAF et 693 perçoivent le RSA.

En ce qui concerne la santé, un constat qu'il y a une prévalence de certaines pathologies, notamment le diabète, les tumeurs, les problématiques cardiaques ou encore des affections psychiques.

Il est également important de noter la présence sur Hem de l'association locale des professionnels de santé et la Communauté professionnelle territoriale de santé, ainsi que la Maison de santé pluridisciplinaire.

Après ce rapide constat, le rapport reprend donc les grandes thématiques où l'implication de la Ville a été la plus forte en 2022, soit sept thématiques : l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la politique jeunesse, l'accès à la culture et au sport et la solidarité et la santé.

Alors, commençons par l'habitat et le cadre de vie. En 2022, la Ville, dans le domaine de l'habitat et du logement, c'est 95 attributions au logement pour plus de 2 000 demandes en attente, ce qui montre bien la pression de la demande sur le parc social. Sur ces attributions, 71 % des logements ont été attribués en collectif, avec une majorité d'attributions sur les secteurs Longchamp, soit 55 %. 20 % des attributions ont concerné les retraités et les personnes en situation de handicap, et 65 % des attributions ont concerné des Hémois. Sur la question du logement, le CCAS s'est mobilisé sur la prévention des expulsions puisque 34 foyers ont été concernés par une assignation et 11 par un commandement de quitter les lieux.

Le nouveau programme de renouvellement urbain s'est également poursuivi, avec à la fois l'étude de projets comme la future salle multisports, la poursuite de l'aménagement du quartier de la Lionderie ou encore l'étude d'avant-projet du futur centre social, et également la suite d'opérations comme la construction et l'ouverture de Bournazel et de l'école Jules Ferry, ainsi que la rénovation de l'école La Fontaine. À noter que l'objectif de relogement des habitants de la cité familiale a été atteint avec 73 % de logements vides.

En 2022, la Ville a continué d'assurer la qualité résidentielle de sa population avec la présence de la police municipale, mais aussi avec l'installation de nouvelles caméras sur le territoire, 97 au total. Un groupement de partenariat opérationnel a également été mis en place sur le secteur de la Lionderie afin de coordonner les actions de la police, des bailleurs et ainsi mener des opérations de sécurité publique. La qualité résidentielle passe aussi par le service de gestion urbaine et sociale de proximité, avec la présence sur le terrain de nos services techniques, par les interventions d'AISE mais aussi par le recours des habitants à l'application TellMyCity.

Afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants, des actions de sensibilisation à l'environnement ont perduré, comme la démarche zéro déchet ou encore les aides à l'achat de vélos ou trottinettes qui ont été accordées pour 78 habitants des QPV.

Alors, nous arrivons à l'accès à l'emploi et le développement économique. En 2022, le taux de chômage était de 12,1 %, soit une très légère baisse par rapport à 2021 (-0,6 %). La ville de Hem comptabilise 1 347 établissements actifs sur le territoire, dont 248 entreprises créées en 2022, et poursuit une dynamique de lutte contre le chômage et l'accès à l'emploi en soutenant considérablement les structures d'accompagnement telles que la Mission locale, qui a accompagné 525 Hémois, dont 66 % issus des QPV, le PLIE, la Maison de l'emploi et les structures associatives dans le champ d'insertion telles que Ordinat'hem et AISE. AISE a d'ailleurs développé en 2022 l'activité de nettoyage des locaux et a favorisé l'intégration des femmes sur le chantier, sur les chantiers, pardon, ce qui a permis une augmentation du nombre de femmes embauchées. L'association a recruté 22 personnes et suit 48 personnes, dont 35 % de femmes. L'accès à l'emploi s'est développé également sur le territoire grâce à des dispositifs tels que les contrats signés en clause d'insertion qui ont touché 21 personnes et les emplois francs qui ont permis l'embauche de 31 jeunes des QPV.

Concernant le développement économique, en 2022, celui-ci s'est traduit notamment par l'accueil de 23 porteurs de projet dont quatre qui se sont implantés à Hem. On peut également souligner une volonté de redynamiser la fréquentation des commerces avec la mise en place d'un jeu de l'union commerciale au mois de décembre.

Alors, la réussite éducative En 2022, les écoles en QPV sont au moins de huit, soit quatre groupes scolaires comptabilisant 803 élèves, soit 38 % des élèves scolarisés sur Hem. C'est aussi l'ouverture de la nouvelle école Jules Ferry en septembre, avec à souligner une augmentation de 4 % du nombre

d'enfants en QPV à Jules Ferry. Cette nouvelle école, plus vertueuse dans le cadre des économies d'énergie, a d'ailleurs accueilli une partie de l'année les centres du mercredi. À noter également, par rapport aux écoles, l'importance de la restauration scolaire en QPV puisque ce sont 62 860 repas servis dans les écoles et 64 agents municipaux mobilisés, ce qui représente une part importante du budget de l'éducation.

L'autre dépense forte concerne l'accueil de loisirs avec, sur l'année scolaire 2021-2022, 1 162 enfants accueillis en périscolaire et en pause méridienne. Ce sont également 1 984 enfants accueillis lors des mercredis récréatifs, lors des petites vacances et pour les ALSH d'été, dont 43 % des enfants sont issus des QPV.

De plus, fort de la réussite constatée en 2020 et 2021, la ville de Hem a décidé de renouveler les ALSH apprenants durant l'été 2022. Deux séjours ados ont été organisés cet été avec 36 jeunes qui ont participé, dont 53 jeunes issus des QPV.

Pour finir, qui dit réussite éducative dit dispositif de réussite éducative. Le DRE, en 2022, ce sont 92 enfants issus des QPV suivis dans ce programme de prise en charge individuelle, grâce notamment à l'existence d'une équipe pluridisciplinaire de soutien. 79 % de ces enfants ont bénéficié de plusieurs outils du DRE pour répondre de manière adaptée à leurs besoins, que ce soit par rapport à la parentalité, la santé, la prévention ou le soutien scolaire. En 2022, 30 enfants sont sortis du dispositif avec, pour 25 d'entre eux, une sortie positive.

Dans le cadre de la politique jeunesse, citoyenneté et prévention, la Ville a mis en place une politique conséquente sur ce public au vu du nombre de jeunes présents sur le territoire, soit 33,3 % de moins de 25 ans. L'année 2022, en matière de jeunesse, a été marquée par le nouveau projet jeunesse 2022-2026, un travail important de réflexion sur la question de la santé mentale chez les jeunes, ce public étant très touché par la problématique de la souffrance psychologique. La politique jeunesse, c'est aussi de la pérennisation de l'action Parcours jeune malgré la fin du Pia, avec l'objectif de poursuivre le renforcement des lieux de captation via le sport et la culture.

En ce qui concerne la médiation urbaine, un recensement anonyme des contacts a été réalisé par les médiateurs afin d'organiser au mieux le suivi des parcours, faire le lien et les orientations vers les structures d'accompagnement. L'année 2022 a aussi été marquée par le développement du partenariat avec l'Agence pour l'éducation par le sport qui a permis de former quatre éducateurs aux méthodes d'insertion professionnelle par le sport et d'accompagner neuf promotions de dix jeunes en les aidant à retrouver le chemin vers l'emploi. De nombreuses actions ont également été déployées pour les jeunes comme le Sea, Hem & Sun l'été ou Hem Games'Thon. La politique jeunesse, c'est également la formation, l'orientation et l'accompagnement des jeunes avec le Point information jeunesse. En 2022, 953 jeunes ont été suivis, dont 64 % de ces jeunes sont issus des QPV, et aussi un accompagnement financier pour 57 jeunes, dont 67 % issus des QPV grâce au Pass à l'action.

Dans le cadre de la sensibilisation et de l'accès à la culture au sport, en 2022 la culture c'est la présence d'équipements socioculturels en quartier prioritaire tel que l'Aventure, le CIB, Bournazel, Hémix et Dunant et un retour à la normale des grands rendez-vous festifs comme Hem en fête, la chasse à l'œuf, la fête foraine, les fêtes de Noël qui réunissent plus ou moins 30 % du public issu des QPV.

C'est également 21 associations culturelles hémioises subventionnées par la Ville, dont cinq qui interviennent dans les QPV. L'année 2022 est également marquée par la fin du projet Démos qui s'est fini par la réalisation de deux concerts des enfants ayant participé au projet, mais c'est aussi une belle réussite puisque sept des huit enfants du projet se sont inscrits à l'école de musique à Hem à la rentrée 2022. Le projet se poursuit en 2023 sous le nom Opus. C'est aussi le lancement de projets de développement de l'attractivité de l'animation du mail sur le dernier trimestre 2022, avec déjà des animations proposées comme la guinguette d'automne ou le forum du handicap.

Concernant l'offre sportive, ce sont six installations sportives qui se situent sur les quartiers prioritaires, dont deux dans les deux plus importantes de la Ville. Sur les 26 associations sportives, 13 d'entre elles localisent leurs actions dans les QPV, dont la piscine des Trois villes qui concentre un public à 43 % issu des QPV, et six d'entre elles disposent d'une école de discipline regroupant 585 enfants de 4 à 10 ans, dont 38 % issus des QPV. Afin de rendre plus accessible la culture et le sport, le Pass'sport culture a

perduré et a touché 266 jeunes, dont 86 % de publics issus des QPV et, pour celui à destination des seniors, c'était 30 %.

La solidarité. Dans le cadre de la solidarité, la Ville a apporté son soutien aux associations actives dans les QPV, les centres sociaux, AISE, Ordinat'Hem, AJTF ainsi qu'à l'activité du CCAS puisque c'est à travers lui que la Ville agit pour pallier les fragilités de ses habitants. En 2022, le CCAS a reçu 8 461 sollicitations, soit plus de 15,2 %, dont 84 % d'un public issu des quartiers prioritaires. Au total, 20 747 euros d'aide financière ont été octroyés aux ménages hémois.

Comme nous l'avons dit auparavant, le nombre de seniors continuant à augmenter, il est important qu'un accompagnement gérontologique soit mis en place avec le CCAS. En 2022, il y a eu 3 510 personnes de plus de 60 ans qui ont sollicité le CCAS et 236 bénéficiaires de portage de repas, majoritairement des personnes issues des quartiers prioritaires. La Ville a également mis en place de multiples animations à destination des seniors ainsi que des temps forts, comme les banquets des aînés et les colis de Noël.

Et pour finir, sur l'accueil petite enfance, 209 enfants sont accueillis dans les structures municipales, soit 62 % qui sont issus des quartiers prioritaires, soit 3 % en plus. Pour l'attribution des places, sur 131 demandes, il y en a eu 70 de satisfaites, ce qui montre bien la forte demande en matière d'accueil collectif.

Enfin, le dernier axe, la santé. Nous allons rapidement aborder la thématique santé. Bien que celle-ci ne soit pas une compétence Ville, elle reste tout de même très importante dans les quartiers, surtout depuis la crise sanitaire. En effet, le début de l'année 2022 a été marqué par une continuité des restrictions sanitaires et la présence du pass sanitaire. La Ville a ainsi organisé avec l'ARS deux journées de vaccination sur le site Dunant afin de faciliter l'accès aux centres de vaccination pour les habitants des quartiers prioritaires, ce qui a permis de vacciner 153 personnes. La crise sanitaire ayant fait émerger la question de la santé mentale, deux formations sur la thématique ont donc été mises en place pour les professionnels du territoire en contact avec les publics les plus fragiles. Des ateliers ont été également mis en place afin de répondre aux problématiques de la santé du territoire, notamment sur l'alimentation et l'activité physique. La ville de Hem a également fait le relais de grandes campagnes comme Octobre rose avec la mise en place du village et une convention de partenariat du don du sang a également été signée avec l'EFS et l'Amicale des donneurs du sang. En 2022, le don du sang sur Hem c'est six collectes et 904 dons réalisés en 2022.

Il est également à noter l'installation de la PMI et Maison de santé pluridisciplinaire au cœur des quartiers sur Diligent, et une cellule de santé a également été créée afin de développer une dynamique partenariale et des projets communs sur le territoire en matière de santé.

Enfin, voici le tableau concernant la partie financière des dépenses DSU 2022 pour un total de 13 518 401 euros, soit 9 319 332 euros de fonctionnement et 4 199 069 euros d'investissement avec, comme vous pouvez le voir d'importantes dépenses, notamment au niveau de la prestation scolaire, des actions de découverte éducative et loisirs, mais également pour le pôle social, notamment au niveau de la petite enfance. Voilà pour le tableau.

Ce rapport DSU a été présenté au Conseil citoyen pour avis et c'est Monsieur MALAIZE Adrien qui va vous en faire la lecture.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Merci Fatima. Donc, le Conseil citoyen a été invité à la présentation du bilan DSU 2022. Il s'agit d'un rapport sur l'utilisation de la dotation sociale de l'État et, comme chaque année, nous sommes invités à présenter nos remarques suite à l'exposé du service politique de la Ville. Nous étions sept membres du Conseil citoyen présent et nous nous félicitons de l'engagement de la Ville pour les quartiers en QPV et nous remercions les services de la mairie pour la clarté des explications qui nous ont été fournies.

Quelques points ont attiré notre attention, en particulier si on tente une comparaison avec les situations des années antérieures. Les sommes sont conséquentes. Cinq millions d'euros de dotation pour 13 millions dépensés par la Ville. On remarque les axes d'action suivants :

- La partie logement reste toujours sous grosse tension. 7 482 logements avec 2 000 demandes annuelles pour un peu moins de 100 attributions, 3 886 habitants sont allocataires de la CAF.

Comme l'an dernier, on remarque que 20 % des allocataires des aides sociales ne disposent d'aucune autre ressource liée à une activité professionnelle.

- On constate aussi une hausse des sollicitations auprès du CCAS avec 8 461 sollicitations. 953 jeunes de quartier QPV ont été suivis par le Point Information jeunesse.
- La mairie insiste sur le volet santé, même si cette compétence ne dépend pas directement de la Ville. Dispositif global de santé avec la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire en 2022. Le Covid a eu pour effet tardif un risque accru des risques de diabète auprès des personnes fragilisées, en particulier les enfants. Rappelons également que nous sommes, au sein de la MEL, confrontés à une mauvaise qualité générale de l'air.
- La mairie insiste également sur les volets d'accompagnement scolaire divers, soins de la restauration, budget plus conséquent avec des agents dans les écoles et des aides au gardiennage.
- Les bâtiments de la Ville dans les quartiers font l'objet d'un soin particulier et c'est une priorité en parallèle, indispensable au projet ANRU.
- AISE a procédé à 22 recrutements. On constate ensuite des résultats de retour à l'emploi définitif, toujours encourageants.
- On constate un vieillissement toujours croissant de la population et celle-ci a souffert d'un isolement aggravé par la crise sanitaire. La mairie a adapté et diversifié son aide. On remarquera en particulier le dispositif Unis-Cité qui permet de suivre les personnes âgées qui le souhaitent en encourageant des liens intergénérationnels.
- Le programme Démos 2 a été remplacé par le programme Opus. Réussite également constatée puisque chaque année plusieurs enfants rejoignent ensuite l'école de musique. Dans notre société de plus en plus déculturée, c'est assez remarquable.

Pour le Conseil citoyen, Philippe Nonckelynck.

M. Francis VERCAMER, Maire : Très bien, qui veut prendre la parole ? Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Alors comme les années précédentes, c'est toujours un rapport très complet que vous présentez et on peut remercier les services et les associations, et tous ceux qui participent à sa mise en œuvre. La dotation de solidarité, elle est en augmentation. Donc on voit bien que les moyens qui sont accordés par l'État à la ville de Hem pour réduire les inégalités de développement, elles sont conséquentes. Vous faites le choix, on l'a déjà dénoncé, nous, de l'utiliser de manière libre et répartie au sein de tous les postes de la Ville, alors que nous, on prône plutôt, comme on l'a dit dans le plan jeunesse, une équité à donner plus de moyens à ceux qui en ont plus besoin. Mais ça, c'est les grands principes qu'on a déjà évoqués.

Donc oui, le rapport témoigne des difficultés qui se sont accrues à cause du covid, notamment l'inflation derrière, avec une augmentation, une année de plus, qui n'est pas négligeable des sollicitations reçues au CCAS. On a une augmentation du nombre de personnes âgées, du nombre de détection de maladies mentales, des difficultés scolaires, des associations qui ont du mal à retrouver les adhérents. Bref, les effets de la crise sont souvent ressentis encore bien des années plus tard et ça nécessite une grande vigilance dans le suivi, dans les aides qui sont apportées.

Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà proposé les fois précédentes dans mes interventions sur le rapport de la dotation de solidarité urbaine, sur l'accès à la culture pour tous, sur la lecture, sur la mise en œuvre d'une politique d'habitat adaptée aux besoins des Hémois, sur des moyens supplémentaires à octroyer dans les écoles, etc., etc. Je ne me répète pas. Là, je voulais juste vous indiquer les regrets qu'on a de voir certaines politiques municipales, auxquelles on tenait beaucoup, qui sont abandonnées. Donc on a déjà parlé du book truck, mais ce n'était pas uniquement. Moi j'y tiens parce que ce que vous nous avez vendu, c'était une véritable bibliothèque hors les murs, avec un discours qui proposait bien plus qu'un simple bibliobus, ou book truck. C'était l'accès à la lecture pour tous et aller vers les publics avec beaucoup d'animations autour. Enfin, c'est dommage qu'on puisse dire aujourd'hui que c'est un manque de moyen

parce qu'on a voté le budget tout à l'heure. On voit que c'est plus des choix politiques qu'un manque de moyens.

La fin de l'expérimentation territoire zéro chômeur, parce que là encore on regrette le manque d'implication qu'il y a eu et les moyens qui ont été octroyés pour aboutir à la réussite de ce dispositif. En tout cas, pour avoir visité ce que ce qui avait été déployé dans d'autres villes, c'est vrai qu'à Hem on n'a pas, on s'est pas donné les moyens de le déployer, c'est clair.

Et après, le dernier point, là, c'est un point d'interrogation. J'espère, j'espère que vous irez au bout des ambitions sur le projet de développement de l'espace culturel à Dunant parce que, là aussi, c'est quelque chose qui donnait envie et qu'on partageait beaucoup et que, quand on voit les moyens conséquents qui sont déployés sur le Zéphyr, on espère qu'il y aura des moyens tout aussi importants qui seront déployés pour la culture sur le mail Dunant. Voilà.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

Mme Karima Chouia : Oui, alors je vais rebondir aussi. Je me suis aussi déjà exprimée sur nos différences d'utilisation de cette DSU, où j'ai plutôt une vision où il faut aller vers le public le plus éloigné finalement de ce qu'on peut proposer sur la Ville, et on en a déjà longuement échangé régulièrement. Je partage le constat, que la population des quartiers prioritaires, elle diminue et on a un vieillissement aussi des habitants de ces quartiers en moins bonne santé de manière très régulière. Et forcément, ça doit nous interroger aussi sur les aménagements urbains à adapter et à mettre en parallèle de ce qu'on peut proposer en cœur de quartier également.

Je profite aussi de cette délib- pour qu'on puisse aussi anticiper les prochains contrats de ville, en fait, qui vont arriver très prochainement. Donc engagement quartier 2030, il y a des grandes réflexions qui ont eu lieu. Soyons aussi proactifs finalement à faire remonter peut-être aussi nos besoins et les besoins des habitants de nos quartiers. On a vu aussi que parfois la politique de la ville, elle fait sortir quelques quartiers, finalement, des cartographies. Ça a été le cas pour Beaumont à un certain moment. Soyons proactifs et peut-être reposons les choses avec l'État, de prendre en compte, au-delà de la géographie qui peut nous être donnée, les critères de vulnérabilité comme des conditions d'accès aux soins, qui sont aussi enfin voilà pour certains dans les quartiers prioritaires sont très éloignés des soins et c'est important de le remettre en avant, et ça peut peut-être réintégrer d'autres quartiers qui ont été laissés de côté.

Et puis peut-être faire converger aussi, en tout cas faire la proposition de faire converger la géographie de la politique de la Ville et de l'éducation prioritaire, parce que c'est indispensable si on juxtapose des dispositifs et on fait un peu de concurrence. Ce qui va être aussi beaucoup mis en avant prochainement, c'est le pouvoir d'agir des habitants. On en parle de plus en plus et, du coup, c'est comment on intègre aussi la parole de ceux qui sont le plus impactés, finalement, dans les dispositifs qui les concernent. Donc comment nous, on va pouvoir aussi aller sur ce sujet-là ? Et puis je voulais aussi rebondir et dire que dans les quartiers prioritaires il va y avoir un grand événement donc en 2024, mais on l'a dit tout à l'heure, les Jeux olympiques. C'est aussi un événement qui, enfin, c'est un événement qui a une portée mondiale, mais qui peut être intéressant dans les territoires. Et comment aussi dans les quartiers, en politique de la ville on va pouvoir décliner cet accès aux Jeux, parce qu'il va y avoir des choses tout près de chez nous, finalement, à Villeneuve d'Ascq, au Grand Stade, et comment on va déployer tout ça aussi dans nos quartiers prioritaires. Voilà, et merci pour la présentation.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut intervenir ? Bruno Duquesnoy.

M. Bruno DUQUESNOY : Oui, je voudrais rebondir sur le territoire zéro chômeur. J'ai entendu qu'il n'y avait pas de moyens qui avait été mis. Je voudrais rappeler quand même la démarche. Ça fait plus d'un an qu'avec Pôle emploi on a réuni 80 personnes qui étaient privées d'emploi durablement, après avoir fait, 700, si je ne m'abuse 700 convocations. Il y a trente personnes qui ont porté intérêt et il y en a douze qui se sont engagées. Pour cela, la Ville a embauché une personne à temps plein sur le projet. Le PLIE s'est engagé également et ça s'est traduit par des séances de travail une à deux fois par semaine. Des projets ont été montés, ont été envisagés. Il restait tous les aspects financiers qui devaient être montés, très compliqués, et on s'est heurté – oui, c'est vrai, on s'est heurté – à la contrainte du territoire zéro chômeur.

On avait les projets. Il fallait trouver les locaux, et l'aspect économique, on va dire, du projet, qui devait s'intégrer et s'adresser uniquement aux gens en quartier prioritaire, a coupé l'herbe sous le pied des différents projets. On aurait pu s'étendre un peu, et on s'en est expliqué d'ailleurs avec les personnes à la MEL dans le cadre d'une réunion en disant que c'est très contraignant, très, très contraignant. On a voulu respecter. D'autres villes n'ont pas respecté. Nous, on a voulu rester dans le cadre et on a voulu que les projets viennent à la fois des personnes qui étaient privées d'emploi durablement. Dans d'autres villes, ce sont les villes qui ont proposé les projets. Très clairement, nous, on a respecté. Alors c'est vrai, moi je suis déçu qu'on n'ait pas pu aller jusqu'au bout, mais croyez bien, on a fait tout ce qu'il fallait. On a mis les moyens, et là on doit encore rencontrer les personnes. Il reste quatre personnes qu'on doit rencontrer et qu'on a promis d'accompagner jusqu'au bout, et on ne les a pas lâchées.

M. Francis VERCAMER, Maire : Saïd Laouadi.

M. Saïd LAOUADI : Oui, pour ajouter à ce que vient de dire Bruno, simplement les règles du jeu, tout doucement, elles ont changé. Puis on nous a imposé ceci. On nous a imposé cela. Bruno a tout expliqué le cheminement et d'ailleurs il n'y a pas que le Pôle emploi qu'il faut remercier, mais c'est aussi le Département qui nous avait donné un sacré coup de main. On s'était engagés d'accompagner les gens jusqu'au bout. Aujourd'hui, il nous reste quatre personnes. Effectivement, on va les rencontrer parce que pas question de les laisser sur le bord de la route, mais quand même, c'est l'État qui a changé les règles du jeu. Et on savait dès le départ d'ailleurs, qu'on aurait du mal déjà à être retenu parce que je pense qu'il n'y a que Roubaix qui vient tout juste, je pense, d'être labellisé. Tout juste. C'est des engagements énormes qu'on a eu en temps, en énergie, mais aussi en argent. Et puis à un moment, on a dit « non, il ne faut pas exagérer ». On nous demande maintenant, en plus – c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase –, c'est quand on nous a imposé de trouver des locaux dans les quartiers prioritaires de la ville. Et on n'en a pas, tout simplement.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bien. Alors, sur le territoire zéro chômeur je soupçonne aussi le Gouvernement de ne pas vouloir vraiment aller dans cette direction, parce que ça fait un moment que ça dure. Moi je connais bien Laurent Grandguillaume et qui était des députés qui avaient mis en place cette, enfin, c'est une PPL, hein. C'est une proposition de loi qu'il a défendue. Moi je défendais la proposition de loi. J'étais côté droit de l'hémicycle et lui côté gauche puisqu'il était du groupe socialiste et elle a été votée à l'unanimité. Ça a bien démarré, mais le Gouvernement a senti que c'était un peu cher et donc du coup, il a freiné des quatre fers et Antonin Gregorio, qui est le directeur général, que je connais bien parce que c'est le permanent du groupe socialiste à la commission des Affaires sociales où j'étais, m'a dit qu'ils avaient beaucoup de mal à développer l'action zéro chômeur. Il faut le savoir. Je ne suis même pas sûr que Roubaix y arrive un jour parce que ça coûte. Comme le Gouvernement trouve que ça coûte très cher, je ne suis même pas sûr que Roubaix y arrive. Donc franchement, c'était vraiment nous engager dans une procédure, à mon avis, lourde financièrement et pas forcément avec un gage de réussite.

Alors, j'espère que Roubaix y arrivera. Moi je les soutiens parce que je pense qu'ils ont plus besoin que nous du territoire zéro chômeur, honnêtement, et donc si je peux leur donner un coup de main, je le ferai avec plaisir. Mais c'est un sujet qui est lourd et ça fait longtemps que ça pédale dans la semoule. Ça fait près de dix ans, je crois, qu'on travaille sur ce sujet et on n'arrive pas à l'atteindre. Voilà. En tout cas, nous, ce qu'on fait, c'est qu'on accompagne ceux qui avaient des projets, on les accompagne, on continue à essayer et on fait des espèces de territoires zéro chômeur avec nos propres moyens, sans les moyens de l'État, et on les accompagne pour essayer de lancer leur dossier.

Sur le, sur les points que vous avez évoqués, je pense que le book truck, Clémentine Nouqueret a été assez claire en disant que si on peut faire de la sobriété, on ne commence pas à mettre des camions sur les routes. Voilà. Aussi, donc c'est aussi pour ça, à partir du moment où on commence à essayer de travailler sur ce sujet, on préfère avoir travaillé sur une médiathèque qui soit fixe, qui permette aux gens d'y aller plutôt que de mettre un camion itinérant qui va effectivement peut-être, être un peu polluant et c'est ce qu'elle a évoqué tout à l'heure dans la sobriété.

Sur les autres sujets que vous avez évoqués, moi je pense que sur la politique de la ville je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites Madame Louchart. Effectivement, dans la politique de la ville en général, la situation s'est aggravée, mais vous êtes bien placée pour le savoir puisque je pense que vous allez dans les réunions de la politique de la ville à la MEL. La seule ville qui ne s'est pas appauvrie, si je puis dire,

ou qui n'a pas eu une aggravation de la situation c'est Hem puisqu'on a une réduction de notre situation précaire de 2 %, de deux points, pardon, deux points et donc on est la seule ville, ça a été remarqué par l'Insee lors de la réunion, lorsqu'ils sont venus la présenter. Donc en fait on a plutôt une amélioration chez nous. Certes, ce n'est pas le Pérou. On a encore des situations extrêmement difficiles et ce n'est pas Philippe Sibille qui me dira l'inverse, avec le travail que lui et l'ensemble du pôle social font sur le quartier. Mais on a moins subi que les autres le problème du covid et la crise énergétique. Tant mieux, en tout cas pour les Hémois, mais on aura bien sûr encore des situations difficiles.

Alors vous avez évoqué aussi la sortie des quartiers. Ça tombe bien puisque la semaine prochaine, je pense que c'est la semaine prochaine ou la semaine d'après, je rencontre la préfète déléguée pour les quartiers de Hem. Donc je ne sais pas ce qu'elle va me proposer. Nous, on va bien sûr proposer de maintenir, non seulement de maintenir les quartiers actuels, mais étendre à un certain nombre de quartiers qui ne sont pas en politique de la ville aujourd'hui, mais qui le mériteraient comme la rue Desrousseaux par exemple. Vous voyez, ce sont un peu des quartiers où il y a des populations en difficulté, et donc on pourrait peut-être aussi, de l'autre côté, du côté des squares, parce que les squares tous ne sont pas dedans et des squares ont des difficultés, voilà. Et donc regardez un peu ces espaces qui mériteraient peut-être d'être intégrés. Maintenant, est-ce que l'État l'acceptera ? Je n'en sais rien, mais aussi on a des risques de sortie, par exemple de trou du quartier de la cité Jardin et Trois baudets parce que la situation s'est fortement améliorée dans ce secteur-là. Donc voilà. Comment ce sera pris en compte par l'État ? Je n'en sais rien encore puisque la réunion n'a pas eu lieu, mais c'est un risque que nous avons effectivement sorti. Et sortie, ça veut dire que les gens qui habitent dans le quartier, qui sont en difficulté, ne peuvent plus bénéficier des avantages de la politique de la ville. C'est ça que ça veut dire derrière, et donc ça veut dire que peut-être dans des quartiers comme les Trois Baudets, où il y a encore des personnes en difficulté, un certain nombre se retrouveraient exclus de dispositifs d'accompagnement à cause de cela. Donc il faut faire très attention.

Vous avez raison sur l'accès aux soins, on voit bien que la désertification médicale c'est une traînée de poudre dans les quartiers, surtout depuis que les gens savent qu'on arrive à la fin de la zone franche qui s'appelle maintenant territoire je ne sais plus quoi, ou entreprise ou entrepreneurs. Je sais plus comment ça s'appelle. On voit bien un certain nombre de professions médicales qui étaient dans ces quartiers, que ce soit à Hem ou ailleurs, sont en train de quitter pour aller dans des secteurs peut-être plus intéressants pour eux, plus commerçants, je n'en sais rien et donc on l'a, ce phénomène. On l'a à Hem, on l'a à Roubaix, on l'a à d'autres et donc c'est un vrai sujet. Et au-delà de l'accès aux soins, c'est la prévention, on le voit bien. Enfin, la Maison de santé pluridisciplinaire est en train de faire des actions de prévention, de prévention sur le diabète, sur le cancer du sein et puis sur d'autres, sur le cancer du côlon, etc. On voit bien que les gens ne sont absolument pas dans cet esprit-là, et aujourd'hui c'est encore un peu difficile, et donc il faut vraiment faire des efforts. Emmanuelle, qui porte ce dossier pour la Ville, sait combien c'est compliqué pour attirer les gens dans les quartiers en difficulté, pour aller faire du, parce qu'il y a un frein à ce dépistage, à cette prévention.

Sur l'éducation prioritaire, vous avez entièrement raison. Je pense que c'est la base de tout dans ces quartiers. Il faut vraiment travailler sur l'éducation. On en parlait tout à l'heure quand on parlait de la jeunesse avec un certain nombre de jeunes, avec la santé mentale, etc. Il y a une véritable course contre la montre pour ces sujets-là. Moi, je suis entièrement d'accord avec vous. Si vous avez des idées, si vous voulez proposer des choses, moi je suis prêt à vous accompagner et à regarder avec vous comment on peut faire. On n'a pas de baguette magique et je pense que toutes les idées sont les bienvenues en la matière, et je pense qu'on a tous intérêt à y travailler parce que la santé mentale, derrière, c'est ce qu'on a connu dans d'autres endroits avec la dame qui vient de se faire renverser avec sa petite fille, je ne sais plus dans quelle ville près de Paris. C'est le gars qui prend des coups de couteau à Bordeaux, etc., etc. Tout ça parce que c'est un problème de santé mentale et donc c'est très important d'y travailler parce qu'on sent bien que... D'ailleurs, quand vous écoutez la télé ou la radio, vous voyez bien que la psychanalyse, enfin, toute la santé mentale en général est le parent pauvre de la santé. Et donc il faut vraiment qu'on y travaille tous ensemble pour essayer d'améliorer. C'est un peu comme la sécurité. Voilà, il faut que chacun arrive à mettre du sien, à trouver des solutions pour essayer d'éviter que la santé mentale ne se dégrade. Et ça, c'est la lutte contre les stupéfiants essentiellement, mais ça peut être aussi d'autres choses. Et puis le harcèlement aussi se fait aussi de la dégradation mentale. Donc voilà, il y a un vrai sujet sur le truc. Et moi je suis, je suis tout à fait partisan.

Sur la démocratie participative, vous me permettrez d'être un peu plus mesuré que vous. Un peu plus mesuré que vous, parce que lorsqu'on fait des réunions publiques dans les quartiers – ce n'est pas Jean-Adrien qui me dira l'inverse –, c'est que généralement tout le monde vient, sauf ceux des quartiers. C'est-à-dire que les gens considèrent qu'ils n'habitent pas le quartier, mais ils doivent parler au nom des gens qui habitent le quartier. Donc ça je suis un peu plus mesuré. Donc il faut les faire venir, ce n'est pas toujours facile. On en a fait beaucoup. On continue à en faire beaucoup. De temps en temps il y a une mobilisation, on ne sait pas pourquoi. Je me souviens de celle où Pascal était, la première qu'il a fait quand il était maire, il était arrivé dans un chaudron, mais après on en a fait plusieurs autres derrière et on a peu de monde. On en a encore fait une il n'y a pas longtemps sur la rénovation des logements à la Lianderie, il y avait quoi ? 20 personnes dans la salle alors qu'il y avait plus de 100 logements qui allaient être rénovés. Donc vous voyez, c'est curieux, on a du mal à faire venir, on a du mal à savoir pourquoi. Donc c'est compliqué, et moi j'ai toujours peur que les gens, effectivement, s'approprient la parole des autres et viennent expliquer ce qu'il faut faire chez les autres et ce qu'ils ne font pas chez eux. Voilà donc je me méfie toujours un peu de ça. Après, sur l'engagement quartier 2030, etc., il faut y travailler. Enfin, vous avez raison, là, on est en plein dans la prospective, mais c'est important d'y travailler. Je suis entièrement d'accord avec vous. Voilà.

J'espère avoir répondu à l'ensemble. Alors, oui Madame Louchart, vous avez posé la question sur le développement de l'espace culturel Dunant. Je vous rappelle qu'on a mis 750 000 euros ici au BS, que vous n'avez pas voté, mais on l'a, on les a mis quand même. Donc ce n'est pas pour rien, c'est pas pour les regarder, les bâtiments, sans rien dedans. Donc on va y travailler.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Deux. Merci.

Avec 31 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal adopte le rapport sur les actions de développement social urbain DSU 2022.

38. INSTALLATION DE DEUX ANTENNES RADIOELECTRIQUES DANS LE STADE DUBUS

M. Francis VERCAMER, Maire : Et, dernière délibération, c'est celle de Laurent Pastour, qui est la 38 – Installation de deux antennes radioélectriques.

M. Laurent PASTOUR : Merci Monsieur le Maire. La loi Elan, promulguée en novembre 2018, a permis aux opérateurs de développer des moyens complémentaires pour atteindre leurs objectifs de couverture. Je rappelle quand même que l'ensemble des opérateurs ont un objectif de couverture de 98 % de la population à échéance de janvier 2024. C'est à dire qu'ils n'ont plus que six mois pour combler les zones blanches ou grises du territoire français.

Depuis une bonne dizaine d'années, voire plus, la ville de Hem pratiquement s'oppose à l'ensemble des implantations d'antennes sur la ville et, du coup, on se retrouve au niveau de la ville de Hem pour être pratiquement la seule ville de notre taille à avoir encore des grandes zones blanches, tout au moins en indoor, moins en outdoor, donc moins à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments et on a une pression importante des opérateurs que l'on a reçus. On a reçu tous les opérateurs, les quatre opérateurs en même temps avec la MEL en juin 2021 puisque non seulement ils en avaient un peu marre que l'on bloque, ou plutôt que l'on tarde puisqu'on a fait, on est passé à peu près une quinzaine de fois au tribunal, quand même. On a perdu à chaque fois. Certes, on a décalé les implantations, mais les implantations, elles se sont quand même faites et aujourd'hui on se retrouve avec une zone blanche qui va à peu près de Hempempont, qui arrive ici au niveau de la mairie et qui va jusqu'à la Poste, à peu près. On peut téléphoner de l'extérieur, mais à l'intérieur des bâtiments c'est souvent très, très compliqué.

Suite à ce constat, on a demandé aux opérateurs de nous proposer des sites, mais des sites qui pourraient être mutualisés. C'est-à-dire que sur le même site on puisse mettre plusieurs opérateurs pour éviter d'avoir une multitude d'antennes à droite à gauche. Plusieurs sites ont été étudiés par les opérateurs. J'en cite quelques-uns : les tribunes du stade Hidalgo, l'église Saint Corneille, ici la mairie. Seul un site permettait non seulement une mutualisation, mais aussi de couvrir la zone blanche ; c'était le site du stade Dubus. Et donc on leur a demandé de travailler sur une implantation qui permettait de s'intégrer sur le site, et c'est pour ça qu'ils ont travaillé sur une implantation avec un pylône SFR et un pylône Orange, deux pylônes complètement identiques, de même hauteur, de mêmes dimensions et qui seraient

situés entre le terrain synthétique et le terrain en herbe du site Dubus sur lequel seraient réinstallés des équipements d'éclairage, bien sûr installés par les opérateurs. Des équipements d'éclairage pour tout au moins, au minimum le terrain synthétique et une partie du terrain en herbe. Voilà la délibération que l'on vous propose de voter ce soir. Ça nécessite bien sûr l'implantation de deux pylônes, de deux zones techniques à environ 30 mètres carrés par pylône et, dans la délibération, on leur demande une redevance annuelle par pylône de 7 030 euros hors taxes, redevance qui sera revalorisée annuellement par un taux de 2 %.

Alors, pourquoi 7 030 euros ? Parce qu'on s'est complètement basés sur les tarifs que pratique la MEL lorsqu'ils reçoivent des redevances sur des antennes relais sur le territoire de la MEL. Et donc c'est une convention qui sera signée pour une occupation sur douze ans minimum. Voilà pour cette délibération.

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : En fait, je voulais profiter de cette délibération pour reposer la question de comment on articule avec le moratoire sur la 5 G qu'on a voté en Conseil municipal. Donc voilà, c'était l'occasion de remettre la question sur le tapis. Je sais bien l'enjeu qu'il y a derrière aussi. Il y a aussi beaucoup de Hémois qui ont interpellé régulièrement parce qu'il y a des peurs autour de la santé. Alors, certes, la Direction générale de la santé, elle, n'a pas retenu en fait l'impact sur la santé en disant qu'il y a de la faiblesse des expositions, mais quand même, on peut aussi être, nous, force de proposition.

Alors, les opérateurs, ils n'aiment pas parce qu'il existe des antennes avec des expositions aux ondes un peu plus basses, mais ça coûte plus cher. Donc forcément, pour eux ce n'est pas rentable et ce n'est pas profitable. La question c'est de se dire comment on fait pour intégrer la préoccupation des habitants sur leur santé, qui est légitime ? Et, de toute façon, la question va se poser tout le temps. Comment on le rend transparent, l'implantation avec ceux qui vont être les premiers concernés aussi autour du stade, et comment on propose de la qualité aux habitants – j'entends – tout en préservant l'environnement puisqu'il y aura des contraintes techniques ? Et vous l'avez évoqué, ça va toucher le stade. Comment ça va l'impacter ?

Enfin, voilà, j'ai un peu de questions. Je n'étais pas présente en commission pour les poser. C'est l'occasion aussi de le faire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Laurent Pastour.

M. Laurent PASTOUR : Alors, au niveau de l'intégration au niveau du stade, les zones techniques vont être... Alors, si vous voyez un peu, les deux terrains ont un dénivelé et donc il y a une butte, et ce qui fait que les zones techniques vont être intégrées dans la butte avec une végétation autour, ce qui fait qu'il n'y aura pratiquement pas, je dirais, d'impact visuel au niveau des zones techniques.

Certes les mâts seront visibles puisque les mâts vont monter à 27 mètres de haut, donc la partie haute des monotubes va être visible, mais les images, d'ailleurs le dossier d'information est sur le site de la Ville depuis quelque temps déjà, avec des images d'intégration. Donc vous pouvez tout à fait voir les images d'intégration de ces antennes dans le dossier d'information.

Concernant la santé, pratiquement toutes les études disent que le DAS, le débit d'absorption spécifique, c'est-à-dire le corps qui absorbe les ondes, est beaucoup plus impacté par son propre téléphone que l'on a sur soi que par les antennes relais. Et quand je dis beaucoup plus impacté, moi j'ai lu des articles où c'est 800 à 30 000 fois plus perturbant le téléphone qu'on a sur soi que les antennes relais. Et aujourd'hui la santé et autres veulent beaucoup plus travailler justement sur ce débit d'absorption des téléphones plutôt que sur les antennes. Alors, les antennes elles doivent respecter en effet des puissances qui, aujourd'hui, sont extrêmement faibles, inférieures, la norme c'est inférieure à 6 volt-mètres, et aujourd'hui sur l'ensemble des antennes que l'on a sur la Ville, on est aux alentours de 0,5, entre 0,5 et 2 volt-mètres, donc trois fois moins que le maxi autorisé au niveau de la législation.

Et puis on a un outil aussi qu'on met en place. C'est qu'on peut aussi demander de façon beaucoup plus simple aujourd'hui à faire des mesures d'exposition justement, et moi je suis tout ouvert pour demander à la NFR, qui est en charge des mesures, de faire des mesures près des différents sites où il y a des antennes sur la Ville. Mais je pense que c'est important quand même d'avoir une volonté de résoudre ces zones blanches, ne serait-ce que par rapport au service de secours. On s'est retrouvés, avec les quatre opérateurs, il y a deux ans, en réunion et ils nous disaient que les SAMU, les pompiers ils savent que

quand ils prennent la RD700, ils ont un risque de coupure. Rien que pour ça, je pense que c'est important de travailler sur une résorption, une meilleure couverture.

Alors, en effet, quand on regarde les cartes, moi j'ai les cartes un peu de couverture, les quartiers plus au nord de la Ville sont bien desservis, mais ils sont bien desservis grâce aux antennes de Roubaix. Et donc on mène aussi une réflexion avec la MEL pour voir comment on peut travailler aussi avec les villes avoisinantes pour avoir une meilleure répartition de ces antennes, et peut-être qu'on pourrait aussi bénéficier d'une antenne qui serait sur Villeneuve-d'Ascq, par exemple, mais aujourd'hui, surtout avec l'arrivée de la 5 G – on ne va pas refaire le débat d'il y a deux ans au moment du moratoire –, avec l'arrivée de la 5 G, on se retrouve avec de plus en plus d'antennes, mais de moins en moins puissantes puisque la 5 G, en fait, a une technologie où elle émet des ondes au moment où on appelle les ondes. Alors que la 4G émet en permanence. Qu'il y ait peu de personnes qui utilisent son téléphone ou beaucoup, la 4 G émet, la 5 G n'émettra que s'il y a appel.

Concernant le moratoire, je vais vous redire la même chose qu'il y a deux ans. Il n'y a aucune ville qui a réussi à préserver son moratoire. Je vous donne l'exemple de Lyon, dont le maire est quand même Europe écologie les verts, qui a fait un moratoire il y a 4-5 ans aujourd'hui. Allez voir le site de la ville de Lyon, le nombre d'antennes relais qui a été installé depuis le moratoire qu'il a fait. La ville de Lille a fait un moratoire en 2009. Je peux vous dire que depuis 2009 il y en a des dizaines et des dizaines d'antennes relais. Donc c'est aussi pour ça qu'il y a deux ans nous, on s'est abstenus sur ce moratoire, parce qu'on savait pertinemment que ça n'avait aucune valeur juridique. On n'a pas participé au vote.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions. Bien sûr les dossiers d'information aussi bien pour SFR que pour Orange sont disponibles. Vous pouvez les télécharger sur le site de la Ville comme, de toutes façons, tous les dossiers d'information ou d'implantation ou de projet d'implantation qu'il pourrait y avoir. Je donnerai simplement comme exemple que lorsque c'est fait de façon intelligente et avec des discussions, ça fonctionne. Pour preuve, on a réussi à faire déplacer et à discuter avec les habitants au niveau du Civron, au niveau de l'antenne, et aujourd'hui l'antenne est installée. Les habitants l'ont accepté parce qu'on a travaillé avec l'opérateur. On a fait venir l'opérateur, on a dit : « Voilà, là où vous pensiez le mettre, ce n'est pas possible. La forme, ce n'est pas possible », et on a discuté. On a eu des réunions avec les habitants et avec les opérateurs, et on a réussi à le faire déplacer, de faire en sorte que ce soit acceptable par, je dirais, au moins les habitants les plus proches de l'antenne. C'est ce qu'on va essayer de faire avec les deux antennes ici au stade Dubus.

M. Francis VERCAMER, Maire : Étienne Delepaut.

M. Étienne DELEPAUT : Ajouter aussi qu'il faudrait qu'elle soit alimentée, parce qu'en fait on a une belle antenne en haut de chez Damart, près de mon potager. Ça fait deux ans qu'elle est là et moi, elle ne me gêne pas parce qu'elle est pas encore alimentée au niveau électrique.

M. Francis VERCAMER, Maire : Pascal Nys.

M. Pascal NYS : Oui, mais notre position est intenable. On ne peut pas à la fois contrer systématiquement les opérateurs comme on le fait depuis des années, et où le juge commence manifestement à chauffer un peu malgré les amendes entre 5 et 15 000 euros qu'ils nous mettent à chaque fois, et puis avoir une zone blanche en disant : « oui, mais les opérateurs ouvrent. Faudrait peut-être que vous veniez quand même là ». On n'est pas cohérents, donc à un moment ou à un autre il vaut mieux, comme tu dis, Laurent, discuter avec les opérateurs et essayer de voir la meilleure façon. De toute façon, il en faut, de ces antennes. Alors, après, effectivement, sur la santé, on peut toujours effectivement demander, mais on ne peut pas non plus se substituer au national, au service de santé national sur le sujet.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Mais du coup on peut systématiser ou se dire qu'on fait une charte, c'est un bien grand mot, mais qu'on systématisé au moins ce principe de se dire qu'on se réunit et on voit ensemble les implantations, etc. de manière systématique, en amont, avec les gens qui habitent aux alentours, etc.

M. Pascal NYS : Alors, on est en pleine réflexion parce que, aujourd'hui, il existe une charte. Une charte métropolitaine que l'on a toujours, nous, refusé de signer puisqu'on n'allait pas signer une charte métropolitaine il y a dix ans alors qu'on attaquait systématiquement au tribunal les opérateurs. Aujourd'hui, on est en pleine réflexion de savoir si on ne va pas y adhérer, à la charte métropolitaine qui

fixe justement un certain nombre de principes de discussion. Mais on n'est plus forcément fermés à ne pas signer cette charte, charte qui a déjà été signée par à peu près 70 communes de la MEL aujourd'hui, et pour lequel on fait partie des quelques communes qui ne l'ont pas signée à l'époque et qui ont jusqu'à présent toujours refusé de signer.

Aujourd'hui on est prêts à revoir notre vision des choses par rapport à cette charte, et pourquoi pas la signer. Je propose de mettre un peu cette réflexion sur la table. Après, ça reste qu'une charte. Quand on la lit – moi j'ai l'exemple de la charte –, ça reste qu'une réflexion, je dirais, oui, de discussion, mais vous savez, les opérateurs, ils ont des objectifs à atteindre. Là je ne vous ai parlé que des objectifs au niveau de la téléphonie, mais ils ont des objectifs au niveau de la téléphonie dans les voitures à terme, dans deux ans, donc avec, je dirais, des couvertures à l'intérieur des voitures, ce qui est un peu plus compliqué avec la cage de Faraday des voitures. Donc ils ont des objectifs à atteindre et sur lequel, s'ils ne les atteignent pas, ils ont des amendes ou – je n'en sais rien – ils sont impactés par l'État. Donc on a une pression assez importante quand même par l'ensemble des opérateurs.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de clore là le débat. Simplement une anecdote, c'est qu'hier le commissaire de police m'a appelé pour un sujet qui était quand même relativement important, et je n'ai jamais réussi à lui parler parce que mon téléphone ne marchait pas. Donc j'ai dû sortir pour l'avoir au téléphone parce que je n'arrivais pas.

Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Eh bien, c'est l'unanimité. Je vous remercie.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent l'installation de deux antennes radioélectriques dans le stade Dubus.

M. Francis VERCAMER, Maire : On a terminé l'ordre du jour. La séance est levée. Bonne soirée.

Adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 5 octobre 2023

Clémentine NOUQUERET
Conseillère municipale,
Secrétaire de Séance

Francis VERCAMER
Maire de Hem,
Vice-Président de la MEL



*N. B. Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA (www.codexa.fr)
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.*

